



**FORUM NATIONAL SUR LE
DEVELOPPEMENT
PARTICIPATIF**

Dakar, 21 –23 Novembre 2000

Rapporteur Général :
Madické NIANG

Février2001

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION	1
II – CEREMONIE D'OUVERTURE	3
III – QUELQUES EXPERIENCES SENEGALAISES DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF	4
3.1. – L'étude cas du CONGAD	4
3.2. Le programme d'amélioration des conditions de vie de Yeumbeul	4
3.3. – Expérience de la cellule nationale du programme de renforcement de la Société civile pour la réduction de la pauvreté	6
3.4. – Le cadre juridique d'intervention des ONG	7
3.5. – Commentaires et discussions	7
3.5.1. – Mme Penda MBOW, discutante:	7
3.5.2. – Mr E. SALL, discutant:	8
3.5.3. – Mme NAFY DIAGNE:	9
3.5.4. – Mr CHRISTOPHE, représentant de la CEA:	10
3.5.5. – Mr DIOP, représentant de la FONGS	10
3.3.6. – Mr BOCAR BADJI, Cellule régionale CONGAD Thiès:	11
3.5.7. – Mr Oumar DIOP (RECIDHUP/CONGAD):	11
3.5.8. – Mr DEME du RADI:	12
3.5.9. – Mr Fassory DIAWARA (Programme Société civile et pauvreté):	12
3.5.10. – Mr Cheikh GUISSSE (ACA):	12
3.5.11. – Mr Ahmed Dawelbeit:	12
3.5.12. Mr Thierno KANE:	14
3.5.13. – Synthèse de M. Boubacar DIOP BOUBA, Président du CONGAD:	15
3.6. – Conclusions générales	16
3.6.1. Concept et réalités du développement participatif	16
3.6.2. – Historique et problématique de la participation :	16
3.6.3. – Définition, cadre institutionnel et champ d'intervention de la Société civile: 18	
3.6.4. – Implantation des ONG	19
IV. – TRAVAUX EN COMMISSIONS	20
4.1. – Commission 1: Rôle de la Société civile dans la promotion de la démocratie, des droits humains, de la paix et de l'approfondissement de la décentralisation	20
4.2. – Commission 2 : Rôle de la Société Civile dans la lutte contre la pauvreté	21
4.3. Commission 3 : Le partenariat dans le développement	23
4.3.1. Cadre juridique du partenariat	23
4.3.2. – Financement de la société civile :	24

4.3.3. – <i>Dialogue politique et social</i> :	24
V. – ENSEIGNEMENTS DES VISITES DE TERRAIN	25
5.1. - Yeumbeul	25
5.2. – Thiès	25
5.3. – Pikine	26
VI. – RESULTATS DU FORUM	27
6.1. – Principales Conclusions et enseignements	27
6.2.Recommandations	27
ANNEXES	28
ANNEXE I : ALLOCUTIONS ET DISCOURS	29
ANNEXE II : RAPPORTS DE COMMISSIONS	35
ANNEXE III : DOCUMENTS PRESENTES	44
ANNEXE IV : TEXTE INTRODUCTIF DU CONGAD	55
ANNEXE V : EXPERIENCE DE LA CELLULE NATIONALE DU PROGRAMME RAF/95/009	57
ANNEXE VI : INITIATIVES LOCALES DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE	65
ANNEXE VII : LISTE DES PARTICIPANTS	72

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANCAR	Agence nationale de conseil aux ruraux
ASC	Association sportive et culturelle
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CNCAS	Caisse nationale de crédit agricole du Sénégal
CONGAD	Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement
FASC :	Front d'action de la Société Civile
GIE	Groupement d'intérêt économique
GPF	Groupement de production féminin
IEC	Information, éducation et développement
OCB	Organisation communautaire de base
OMC	Organisation mondiale du commerce
OSC	Organisation de la Société civile
PASA	Programme d'ajustement structurel agricole
PSSA	Programme spécial de sécurité alimentaire
PSAOP	Programme des services agricoles et d'appui aux organisations paysannes
PNIR	Programme national d'infrastructures rurales
RADI	Réseau africain pour le développement intégré
Programme SUD	Programme Solidarité Urgence Développement

I - INTRODUCTION

Le Forum national sur « Expériences nationales dans le domaine de la participation au développement » s'est tenu du 21 au 23 Novembre 2000 dans les locaux de l'IDEP, à Dakar. Les participants dont la liste figure en annexe représentent différentes composantes de la société civile, des acteurs et partenaires du développement et des personnes ressources.

Les objectifs du forum sont les suivants :

- Mettre en évidence la riche expérience du Sénégal en matière d'utilisation des approches participatives au développement, en présentant la nature et le degré de participation, les conditions de celle-ci, la valeur et les avantages comparatifs de l'engagement civique impliquant tous les acteurs du développement, les relations entre le gouvernement et les autres acteurs du développement, les relations entre le gouvernement et les autres acteurs et les pratiques/ approches/ mécanismes qui émergent pour promouvoir la participation au développement et à la gouvernance ;
- Examiner certains des défis qui se posent, dont le développement des capacités de tous les acteurs, et étudier les mesures concrètes pouvant être mises en œuvre, en vue de renforcer et d'approfondir la participation au développement, y compris en centrant la participation dans les domaines prioritaires du développement ;
- Assurer une large diffusion des informations recueillies, pour en généraliser le bénéfice.

Les résultats suivants sont attendus du forum :

Le forum constitue une manière, parmi d'autres, de revisiter le processus et les pratiques appliqués en Afrique dans le domaine de la participation au développement dans le but de redéfinir les objectifs futurs.

Il devrait contribuer à l'élaboration d'un cadre d'action favorisant la participation au développement, le partenariat et la coopération. Ces activités permettront de mieux connaître les principes régissant la participation et d'aller de l'avant dans ce domaine.

Les données d'expériences réunies au cours des Forums nationaux seront présentés à une conférence dans le but d'entamer un dialogue, d'échanger des expériences et d'établir des consensus ainsi que des alliances en vue de donner plus de poids au processus de participation au développement en Afrique.

Le Forum s'est ainsi déroulé:

JOUR 1:

- Cérémonie d'ouverture ;
- Présentation du document de référence suivi de discussions ;
- Présentation de quelques expériences.
 - Expériences de la société civile sénégalaise dans la participation au développement et à la gouvernance : cas du CONGAD (DAFF et Pape FALL) ;
 - Le cadre juridique d'intervention des ONG, Code d'éthique, Démocratie et citoyenneté (Mbaye NIANG, CONGAD) ;
 - Relations Etat, Société Civile dans le cadre de la lutte contre la pauvreté (Thierno S. NIANE, Coordonnateur du Programme national de lutte contre la pauvreté) ;
 - Expérience de la Cellule nationale du programme de renforcement de la société civile pour la réduction de la pauvreté (Fassory DIAWARA, coordonnateur de la Cellule nationale) ;
 - Initiatives locales, développement communautaire et lutte contre la pauvreté en milieu urbain, l'exemple de Yeumbeul, Sénégal (Mohamed SOUMARE, ENDA Tiers Monde).

Ces communications ont été commentées par Madame Penda MBOW et Mr Ebrahim SALL, discutants.

JOUR 2:

- Plénière générale suivie de travaux en commissions ;
- Visites d'expériences de développement participatif.

JOUR 3:

- Restitution des travaux des commissions suivie de discussions ;
- Lecture et adoption du rapport général ;
- Cérémonie de clôture.

II – CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le représentant de Madame le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation du Sénégal, en présence du directeur de l'IDEP, de l'Ambassadeur de la République Arabe Libyenne, et de la représentante de la coopération allemande (GTZ).

Dans son allocution de bienvenue, le Président du CONGAD a souligné que cette rencontre vient renforcer le partenariat entre le CONGAD et les organisations du système des Nations Unies, après le Forum mondial sur l'Education pour tous. Après avoir rappelé que les différentes couches de la société, exigent plus de liberté, de justice et une redistribution des ressources, il a exprimé le souhait que la rencontre se focalise sur la participation consciente "qui colle aux aspirations du moment".

La représentante de la CEA, après avoir rappelé les relations anciennes de fructueuse collaboration qui existent entre la CEA et le CONGAD, a réaffirmé la reconnaissance par la CEA de l'importance d'une participation de toutes les parties prenantes pour relever les défis du développement en Afrique. Elle a fait part des nombreuses réalisations et initiatives entreprises pour la mise en œuvre de la Charte d'Arusha, notamment la création d'un Centre africain de la Société civile en vue du renforcement de l'interaction entre l'Etat et le Citoyen, au travers des organisations de la Société civile. Après avoir invité les participants à partager quelques idées maîtresses, elle a terminé sur deux citations empruntées respectivement au Président Abdoulaye WADE du Sénégal et au Secrétaire Général de l'ONU, M. Koffi ANNAN.

Le représentant du Ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, en ouvrant les travaux, a insisté sur la nécessité de renforcer le partenariat entre l'Etat et les ONG et souhaité que les travaux aboutissent à des recommandations pertinentes susceptibles d'être utilisées dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement.

III – QUELQUES EXPERIENCES SENEGALAISES DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

3.1. – L'étude cas du CONGAD

La Société civile sénégalaise est caractérisée par sa diversité et son autonomie vis à vis de l'Etat. Elle se compose de l'ensemble des organisations évoluant en dehors de la sphère étatique, directement ou indirectement. Il n'existe toutefois pas un réseau formel de communication entre ses différentes composantes.

Le CONGAD est à la fois une structure de coordination des activités des ONG, de concertation avec l'Etat et les autres partenaires au développement, et de plaidoyer en faveur des populations à la base.

Les résultats d'une étude sur l'impact des ONG ont montré que leurs activités s'étendent à tous les secteurs : l'Education (21,8%), la santé et la population (21,8%), l'agriculture (31,3%), l'environnement (0,9%), l'épargne et le crédit (8,1%), l'artisanat (4,3%), l'hydraulique (11,9%) et les droits humains. Elles touchent à la fois les zones rurales et urbaines.

Un accent particulier est mis sur la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations.

De 1992 à 1996, les ONG ont investi 16.339. 000.000 FCFA dans 498 programmes et projets, destinés à des groupements, associations et individus (32.630 dont 53% de femmes). Toutefois, ces fonds proviennent encore en majorité de l'étranger (74,5%).

Les ONG ont développé des stratégies de transfert de connaissances et de compétences au profit des populations (formation de relais techniques et de leaders associatifs), des stratégies de promotion de la participation (financière, matérielle, physique et intellectuelle) et de la responsabilisation des communautés de base.

Elles ont imposé leur participation à la mise en place des cadres institutionnels de définition de politiques de développement et de gestion (décentralisation), ce qui était du domaine réservé de l'Etat et des organisations politiques; elles œuvrent à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques sectorielles de développement; aux négociations des conventions internationales sur l'environnement et le développement durable; à l'instauration de la démocratie et à la promotion de la paix.

La vision du développement exposée par le CONGAD dans son Plan stratégique est *"d'œuvrer par la participation populaire pour une société panafricaine démocratique de solidarité, de justice économique et sociale ancrée sur nos valeurs culturelles positives, ouverte sur le monde et orientée vers un développement humain durable"*.

3.2. Le programme d'amélioration des conditions de vie de Yeumbeul

Yeumbeul est un quartier populaire de Pikine, ville dortoir de la banlieue de Dakar, vaste agglomération de 800.000 habitants qui constitue la deuxième ville du Sénégal. Aux premiers lotissements réalisés par l'Etat sénégalais, pour recaser les familles déguerpies lors de la

rénovation des vieux quartiers du centre ville, puis se sont ajoutés plusieurs quartiers construits et occupés à la hâte.

Yeumbeul est l'un de ces quartiers dépourvus d'infrastructures urbaines (rues goudronnées, canalisations d'égouts, réseau d'eau potable). La majorité des habitations édifiées sur d'anciens champs de culture ne disposent pas d'électricité, ni d'eau courante (60% des ménages s'approvisionnent soit à partir des bornes fontaines soit directement à partir des puits creusés dans les bas-fonds).

La population est très jeune, avec 52% de moins de 20 ans et 5% seulement de plus de 60 ans. L'économie populaire généralement qualifiée d'informelle (petit commerce et artisanat) et les activités agricoles (maraîchage et aviculture) en font une zone de transition entre la ville et la campagne. Les femmes sont regroupées en micro-entreprises artisanales de transformation des produits alimentaires locaux, de teintureriers ou de petit commerce.

La précarité de leurs conditions de vie a conduit les populations à se regrouper dans des organisations communautaires de base (associations de jeunes, comités de résidents, groupements d'intérêt économique), pour développer des initiatives locales d'amélioration de leur cadre de vie ou la création d'activités génératrices de revenus (aviculture, maraîchage, petit commerce, artisanat), soutenues par des groupements d'entraide, comme les caisses d'épargne et de crédit. De nombreuses associations travaillent à l'amélioration de l'environnement, par des campagnes de nettoyage. D'autres s'occupent des démarches administratives pour la création de bornes fontaines, l'extension du réseau d'adduction d'eau potable, la construction de salles de classe et "d'écoles parallèles", pour l'alphabétisation des adultes et des jeunes exclus du système public d'enseignement.

C'est sur l'initiative des associations locales du quartier qu'a vu le jour le "Programme d'amélioration des conditions de vie de Yeumbeul", avec l'appui du Programme Développement Social Urbain d'ENDA Tiers monde, et le concours financier du programme Man and Biosphere de l'UNESCO. Une première phase de ce programme a pu faire, dans les zones les plus démunies, les réalisations suivantes :

- l'extension du réseau d'eau potable pour 600 ménages; la construction d'ouvrages d'assainissement (latrines ou puisards) et la collecte primaire des ordures ménagères avec des charrettes à traction animale;
- l'appui aux caisses d'épargne et de crédit aux groupements de promotion féminine;
- la formation d'animateurs locaux pour la sensibilisation à l'hygiène et la santé ; parmi les bénéficiaire, des femmes en gestion de micro-projets communautaires et caisses d'épargne, et des maçons et tâcherons pour la construction des ouvrages d'assainissement.

La stratégie de mise en œuvre du programme a été basée sur un partenariat entre les institutions communautaires locales et les institutions publiques (Service d'hygiène, Centre régional pour l'eau potable et l'assainissement, l'Université de Dakar), et des ONG locales (encadrement des caisses d'épargne et de crédit, et groupements féminins). Des comités pour la gestion de bornes fontaines (collecte de la redevance payée par les usagers, entretien des ouvrages, et règlement des factures d'eau auprès de la Société Des Eaux) ont été mis en place.

Le programme a créé des sources de revenus pour les gérants de bornes fontaines, les tâcherons en charge de leur entretien et les différents prestataires de services.

Certaines contributions financières versées par les populations alimentent un fonds local pour la pérennisation de l'assainissement. La deuxième phase prévoit la création d'un fonds local de développement co-géré par les représentants des populations, la municipalité et les ONG d'appui.

Le programme n'a pas pu s'attaquer aux problèmes qui exigent des moyens importants, comme la réhabilitation et l'extension des écoles, la rénovation des structures sanitaires, l'aménagement de terrain de jeux.

Les populations les plus démunies n'ont pas pu mobiliser les contributions financières exigées pour pouvoir bénéficier de prestations de services, ce qui a entraîné une situation de discrimination et d'exclusion. (Ceci pose le problème de la contribution financière dans le cadre de la participation à la lutte contre la pauvreté. D'autres formes doivent être envisagées comme l'échange de services (sous forme de travail par exemple, au profit de la communauté).

Ce sont les associations féminines déjà rodées dans la gestion de petites activités commerciales qui ont le mieux tiré profit du programme, avec les systèmes de crédit rotatif, dont 300 femmes ont pu bénéficier.

La mise en œuvre de certaines activités a entraîné des tensions sociales entre les différents groupes sociaux. Ceci montre la nécessité d'actions d'accompagnement en communication et sensibilisation des populations sur des valeurs comme le "Bien commun", l'équité et la justice sociale.

Une certaine opposition entre la représentativité politique des élus et la légitimité des associations locales a été décelée.

3.3. – Expérience de la cellule nationale du programme de renforcement de la Société civile pour la réduction de la pauvreté

L'approche participative du développement suppose l'implication aux côtés de la puissance publique des autres acteurs tels que le secteur privé et la Société civile.

Au Sénégal, le CONGAD joue un rôle de premier plan dans la mobilisation de la Société civile à travers ses commissions, ses réseaux, ses cellules régionales et ses programmes spécifiques comme le Programme de renforcement de la société civile pour la réduction de la pauvreté.

A l'origine, il s'agissait d'un programme régional couvrant 15 pays de l'Afrique subsaharienne, regroupés dans trois sous-régions dont l'Afrique de l'Ouest avec le Sénégal, le Mali, le Nigéria et le Burkina Faso. Il a pour objectif, le renforcement de la capacité d'analyse et le pouvoir de négociation des populations à la base.

La Cellule nationale regroupe l'Etat, le secteur privé, les ONG d'appui au développement, les associations de défense des droits de l'homme, les syndicats, les organisations paysannes, les

organisations de femmes, de jeunes, les associations religieuses et la presse. Elle a réalisé les activités suivantes:

- l'organisation d'un atelier d'information, d'échange et de renforcement des capacités des OSC en planification participative du développement;
- la restitution de l'étude du CODESRIA sur l'état des lieux de la pauvreté au Sénégal;
- la mise au point dans chacune des régions du Sénégal d'une coalition régionale de la Société civile chargée de jouer un rôle de premier plan dans le cadre de la décentralisation;
- la réalisation d'une étude sur la dynamique associative au Sénégal.

La mobilisation des acteurs de la Société civile autour du programme est effective depuis 1998.

3.4. – Le cadre juridique d'intervention des ONG

Les ONG sont régies par le Code des obligations civiles et commerciales.

D'une dizaine au début des années 70, le nombre des ONG recensées au ministère de tutelle atteint 300. Il a fallu presque 20 ans, pour que les pouvoirs publics sentent la nécessité de réglementer leur cadre d'intervention, avec le décret 89.775 du 30 juin 1989.

Avec leur développement, la diversification de leurs activités et l'importance des moyens qu'elles mobilisent, ce décret est vite dépassé, et la nécessité d'un nouveau texte s'impose.

Le travail d'une commission paritaire institué à cet effet abouti, non sans difficultés, à la signature du décret 96-103 du 8 février 1996. Ce nouveau texte réglemente, de manière plus exhaustive, l'intervention des ONG, les conditions de leur agrément, le suivi et l'évaluation de leurs activités et les sanctions éventuelles. Il confère au CONGAD le statut de représentant de la communauté des ONG au sein des Commissions de délivrance des agréments et d'examen des Programmes d'investissement. Il institue une Commission de concertation entre le gouvernement et les ONG présidée par le Secrétariat général de la Présidence de la République.

Au plan interne, le CONGAD, suite à une réflexion interne, a élaboré et adopté son propre Code d'éthique des ONG membres, destiné à l'autorégulation et la consolidation de l'image positive dont elles bénéficient auprès des populations, des communautés de base et de leurs partenaires. Un comité chargé d'en faire assurer le respect sera bientôt installé.

3.5. – Commentaires et discussions

Ces expériences ont été commentées par Madame Penda MBOW et Mr Ebrahima SALL, discutants et les autres participants:

3.5.1. – Mme Penda MBOW, discutante:

Il est nécessaire de procéder à une transformation en profondeur de nos sociétés et seule la Société civile est en mesure de le faire.

Est-ce que nous sommes dans une situation favorable aux ONG depuis l'alternance politique? Les ONG ont toujours été considérées comme des repères d'opposants et perçues comme hostiles à l'autorité de l'Etat. Il n'est pas sûr que les relations avec le nouveau régime seront meilleures. La Société civile n'a pas à se mettre dans le moule de l'Etat.

Depuis l'alternance politique, on entend moins la société civile prendre position sur les questions d'actualité. Les nouvelles autorités politiques n'ont pas encore établi le dialogue avec la Société civile. La Société civile doit afficher clairement sa position dans le débat en cours sur la démocratie et la citoyenneté, la laïcité, etc. Par rapport à la question institutionnelle, il faudrait revoir les textes, en raison de l'évolution de la situation.

Que peut tirer la Société civile de la décentralisation? Quels sont les moyens d'amener les membres de la Société civile à se porter candidats aux différents postes de représentation dans les instances décentralisées ? Quelle stratégie utiliser pour y parvenir? Faut-il intégrer les partis politiques ou se présenter de manière indépendante? Qui fait quoi dans la Société civile? Il y a lieu d'en rationaliser les interventions.

Concernant l'identité de la Société civile, il faut remonter plus loin dans l'histoire. Pendant la colonisation par exemple, les confréries religieuses ont joué un rôle important de résistance.

Il est nécessaire d'élargir le cadre de la Société civile à des organisations comme les Clubs-service qui font un travail important au profit des populations et des collectivités. Comment la Société civile peut-elle influencer la définition des politiques ?

Pour les nouveaux champs à investir, l'agenda de la Société civile se confond exactement avec celui des bailleurs de fonds dont elle reprend exactement le même discours et les mêmes concepts (le genre, la lutte contre la pauvreté, le développement durable, etc..).

3.5.2. – Mr E. SALL, discutant:

Nous devons nous poser deux questions:

- Comment sommes nous gouvernés?
- Comment voulons nous gouverner?

Les relations entre l'Etat et la Société civile sont des rapports de pouvoir. La Société civile se pose en contre pouvoir. L'Afrique du Sud, a connu une période d'accalmie et de grâce, immédiatement après l'alternance. Comme ici, des personnalités de la Société civile se sont retrouvées au pouvoir.

Après les indépendances, toutes les forces participaient au développement (époque de la construction nationale). Désormais, la participation se négocie. On peut se demander si le contexte actuel, avec les politiques d'ajustement structurel et leurs impacts négatifs, est différent des années soixante et on se demande si la Société civile est en meilleure position de négociation.

Comment comprendre la participation au développement? La notion de développement pose problème. La question du développement ne se pose pas de la même façon que dans les années 60. La Société civile est caractérisée par sa diversité et il ne faut pas l'idéaliser au point de penser qu'elle doit avoir une seule et même voix. La notion d'utilité publique doit en constituer le ciment.

La question de fond est de savoir qui détermine l'agenda sur lequel se joue la participation. Le concept de la pauvreté et les questions environnementales qui sont actuellement à l'ordre du jour sont définis de l'extérieur. La Société civile doit-elle lier ses interventions aux questions à la mode et à la disponibilité des financements? Doit-elle modifier son agenda après chaque conférence internationale ?

La Société civile doit garder son autonomie par rapport à la distribution des ressources publiques.

3.5.3. – Mme NAFY DIAGNE:

Il y a toujours eu la participation, soit des populations, soit des ONG, ou d'autres formes de groupements.

Actuellement, des populations, pour des questions de survie, se regroupent en mettant bien sûr, toutes leurs potentialités (connaissances, engagement, moyens financiers, valeurs culturelles), pour créer des mécanismes et des stratégies, non sans difficultés parmi lesquelles:

- le détournement des objectifs;
- le détournement moral du leadership;
- l'insuffisance des moyens techniques et financiers.

A côté de ces populations, les ONG qui sont un élément de la société civile ont, tout au début, accompagné ces dynamiques en essayant de renforcer les capacités d'analyse et de recherche des populations, pour trouver des mécanismes et stratégies de sortie de crise.

Au début, elles ne disposaient pour toute arme, que de leur sensibilité et leurs connaissances, avec peu de moyens financiers. Mais, à un moment de l'évolution de la dynamique, d'autres types de besoins ont surgi et ont fait que les ONG n'arrivaient plus à suivre dans les domaines de la capacitation et des moyens financiers.

Dès lors, quels que soient les résultats, les ONG sont parfois court-circuitées par d'autres intervenants qui préfèrent travailler directement avec les populations, en ignorant l'expertise de l'ONG locale, au lieu d'en renforcer les capacités. Il aurait été, pourtant, plus approprié d'échanger des expériences, des approches, d'aider à la capitalisation, et pourquoi pas de s'appuyer financièrement.

Je pense que les populations ne peuvent pas encore remplacer les ONG. Celles-ci doivent être soutenues dans leurs initiatives, depuis la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités, pour que l'on puisse prendre en main notre développement tous ensemble (c'est à dire l'acteur collectif).

3.5.4. – Mr CHRISTOPHE, représentant de la CEA:

Mon institution et le CONGAD partagent les mêmes centres d'intérêt, en ce qui concerne la facilitation du dialogue entre l'Etat et les organisations de la Société civile, de même que la coordination des interventions des ONG.

Avec le soutien de la coopération allemande GTZ, la CEA a entrepris en Afrique une série d'activités (réunions et formations), en vue d'améliorer les rapports entre les états et les ONG d'une part, et de favoriser les regroupements d'ONG dans les pays africains d'autre part.

J'appuie le point de vue du consultant qui a présenté l'étude de cas du Sénégal, selon lequel les organisations de la société civile (OSC) y compris les ONG ne peuvent pas tout faire et doivent reconnaître objectivement leurs limites. C'est pourquoi la CEA favorise la mise en place d'un partenariat entre l'Etat, la société civile, y compris le secteur privé et la communauté internationale.

3.5.5. – Mr DIOP, représentant de la FONGS

La FONGS est membre du CONGAD, avec la particularité d'être un consortium d'organisations paysannes d'auto promotion.

Au terme d'une évaluation, en 1986, de ses 10 ans d'activité, la FONGS a compris que l'impact de l'appui aux activités de développement des populations est limité par un environnement "macro" non maîtrisé et qui influe négativement sur les résultats.

C'est ce qui a motivé le recentrage de sa stratégie et méthode d'appui qui combine à la fois l'appui aux activités et les actions de lobbying. C'est ainsi qu'entre autres, les activités suivantes ont été réalisées :

1. Formulation de méthodes et propositions alternatives:
 - l'expérimentation d'une démarche de formation paysanne centrée sur la valorisation des compétences des ruraux à travers des échanges;
 - l'expérimentation d'une approche du développement centrée sur l'exploitation familiale qui s'oppose à la politique officielle basée sur les filières;
 - l'expérimentation d'une méthode d'approche qui privilégie les communautés locales.
2. Constitution d'une force de proposition rurale, à travers le CNCR, dans le cadre des formulations de politiques de développement, et de leurs mécanismes et programmes d'application.
 - Les ruraux sont membres de plusieurs commissions nationales et sont considérés comme des acteurs incontournables par l'Etat et les bailleurs de fonds, dans le PSAOP, le PNIR et l'ANCAR., de même que dans la préparation des déclarations du Sénégal au sommet mondial de l'OMC à Seattle.
3. Participation au capital de certaines sociétés, pour influencer leurs orientations dans le sens des intérêts des populations:

- C'est ainsi qu'elle détient des actions à la CNCAS et à l'ANCAR, et est partie prenante dans la privatisation des sociétés qui interviennent dans le secteur rural.
4. Partenariat concerté avec l'Etat et les bailleurs multilatéraux dans la mise en œuvre de programmes à financement public: PSAOP (Programme des services agricoles et des organisations de producteurs), PSSA (programme spécial de sécurité alimentaire), Recherche agricole.
 5. Ces quelques exemples montrent qu'en amont et en aval du processus de développement, les ruraux, à travers leurs organisations (consortium et organisations de base) participent effectivement et en toute responsabilité à la prise en charge de leurs besoins à travers les programmes de développement

3.3.6. – Mr BOCAR BADJI, Cellule régionale CONGAD Thiès:

Sur l'exécution des projets et programmes de développement, j'ai constaté un manque de partenariat entre les ONG. Si je prends comme exemple un projet d'alphabétisation, quand il s'achève, les populations sont définitivement laissées pour compte, l'ONG qui l'a initié ne cherchant pas à faire prendre le relais par une autre.

En ce qui concerne la participation à la démocratisation/gouvernance et à la promotion de la paix, je salue les actions menées par les ONG, lors des inscriptions sur les listes électorales, du retrait des cartes d'électeurs, et dans la sensibilisation des populations sur les dispositions à prendre pour voter.

3.5.7. – Mr Oumar DIOP (RECIDHUP/CONGAD):

1. Pourquoi parler de participation populaire?

La participation populaire doit être au début de tout processus de développement. Dans les conditions normales, le problème ne devrait pas se poser, le peuple étant souverain, et l'Etat lui-même étant une émanation du peuple, donc un instrument au service des populations.

La problématique de la participation populaire est-elle universelle? Est ce une affaire de pays sous développés? Si oui, pourquoi?

2. Sur le concept de développement, je suis d'accord avec le consultant, sur la définition qu'il en donne.

3. Je vois un double rôle pour la Société civile :

- un rôle de contre pouvoir ;
- un rôle d'école de formation à la citoyenneté responsable, et par conséquent au développement.

4. Les rapports entre l'Etat et la Société civile:

Ils sont encore caractérisés par la méfiance, l'Etat ayant la propension à occuper tout l'espace de la souveraineté populaire. D'où la nécessité de maintenir la pression sur elle.

5. Parmi les exemples ou expériences de développement, on peut citer :

- le rôle joué par le collectif des ONG, lors de l'élection présidentielle (inscription sur les listes électorales, retrait des cartes, promotion du vote);
- le rôle et la place du secteur informel et des confréries religieuses.

3.5.8. – Mr DEME du RADI:

La participation a comme corollaire l'implication de la population par les gestionnaires publics. Elle doit donc être érigée en technique de gestion du développement local pour permettre aux gestionnaires publics de répondre à certaines questions comme :

- qui doit être impliqué?
- comment l'impliquer et quand?
- jusqu'à quel niveau?
- comment gérer les litiges et les contradictions dans le cadre de la participation?

Il faut aujourd'hui sortir du cadre "macro" pour la participation et l'envisager à l'échelle locale (commune, communauté rurale, etc.) et former les gestionnaires publics sur les techniques d'implication et de consultation des bénéficiaires des actions de développement.

3.5.9. – Mr Fassory DIAWARA (Programme Société civile et pauvreté):

- Quelles sont les expériences des autres composantes de la société civile en terme de participation au développement (Ex du FASC, Programme SUD, cellule nationale "Société civile et pauvreté") ?
- Quelques exemples de fédération de la Société civile au plan national surtout, mais également régional et mondial;
- quelques expériences de cadre de concentration entre l'état, la société civile, les privés et les bailleurs de fonds ;
- que faut-il faire pour augmenter la participation au développement pour que les différents acteurs s'impliquent pour faire jouer pleinement la complémentarité.

3.5.10. – Mr Cheikh GUISSSE (ACA):

Les programmes doivent venir de la base vers les bailleurs et dans ce cas, l'intermédiaire ne sera plus un agent officiel, mais recruté par les bénéficiaires.

Dans le schéma actuel, tout se passe comme si les intermédiaires ne voulaient pas que nous soyons autonomes, pour pouvoir nous passer d'eux.

Le CONGAD doit réfléchir sur le sens d'un dépérissement de la forme actuelle d'intermédiation afin que les populations soient les promoteurs et les gestionnaires des programmes pour que le développement participatif soit intégral.

3.5.11. – Mr Ahmed Dawelbeit:

1. Nous voudrions plus d'informations sur la société civile sénégalaise : Comment elle est formée? Par quels mécanismes elle s'assure que sa base est solide et étendue ? Que les

décisions sont prises à la base pour plus de démocratie interne et que les membres se sentent impliqués?

Y a-t-il un code de conduite pour favoriser le respect de la déontologie dans le milieu?

Quel est le cadre juridique qui régit la Société civile au Sénégal? Est-il adéquat? Ce qui pose le problème de l'environnement, des ressources de la Société civile et son indépendance.

Existe-t-il un réseau efficace et bien connecté de la société civile dans le pays? Comment est-il organisé?

2. Quels sont les rapports entre la Société civile et l'Etat? Existe-t-il un mécanisme de concertation, de dialogue déjà établi?

Quels sont les rapports entre la Société civile et le secteur privé au sens large? Le secteur privé peut-il parrainer des actions/opérations de la Société civile? Y a-t-il des incitations fiscales ou autres à cette fin?

3. Quel est, au Sénégal, l'impact de la société civile sur :

- la démocratie (donner des exemples) ;
- la réduction de la pauvreté (exemples) ;
- le renforcement des capacités des femmes (donner des exemples) ;
- la mobilisation et l'organisation des communautés de développement, des jeunes (donner des exemples).

4. Il est nécessaire de mener des actions de développement dans toutes les régions administratives du Sénégal, en donnant la priorité aux régions périphériques ou en crise.

5. La proposition de Mr Diawara de créer une structure regroupant l'ensemble des organisations de la Société civile est justifiée. Mais il faut d'abord procéder à une définition de la "Société civile", et en identifier les différentes composantes.

Il nous semble important de prendre en compte les aspects suivants:

- nous parlons des composantes non politiques ou "apolitiques de la société";
- les militaires ou para-militaires doivent trouver leur place dans la société civile (à définir les conditions de leur participation), mais surtout leur capacité de formation en matière de citoyenneté et les connaissances à l'application stricte des droits de l'homme (surtout dans les zones de conflits);
- la Société civile peut être divisée en deux catégories: Société civile traditionnelle et Société civile moderne.

6. Pour le répertoire du CONGAD:

Il est souhaitable que le répertoire mentionne, même brièvement, les noms et les activités des ONG intervenant sur les mêmes sites que celles appartenant au CONGAD.

7. A propos de l'intervention de Penda MBOW:

- Il est temps d'intégrer les communautés étrangères résidant dans un pays, comme une composante à part entière de la Société civile;

- Les composantes de la Société civile doivent créer des mécanismes appropriés pour la sauvegarde des acquis démocratiques de l'alternance et l'approfondissement du processus de changement, en jouant un vrai rôle de contre pouvoir.

8. Sur les propos de Mr SOUMARE

- La promotion du dialogue avec les autorités publiques est très nécessaire;
- les autorités sont très conscientes du rôle des organisations de la Société civile sénégalaise dans la moralisation des citoyens et leurs forces mobilisatrices/sanctions en face des "actes de certains acteurs" de la scène politique, comme en témoignent les propos de Mr Djibo KA parus dans le Soleil du 30 octobre 2000:

"Malheureusement en Afrique, et plus particulièrement au Sénégal, nous avons une culture politique très partisane qui fait que nous risquons d'être débordés par des mouvements citoyens qui ne se retrouvent pas dans les partis politiques".

Avec la participation des différents acteurs, nous pensons recevoir davantage d'exemples et d'informations sur les initiatives entreprises dans votre pays. Vous pouvez concentrer le document de travail sur les réponses aux questions évoquées ci-dessus. Nous accordons plus d'importance au contenu et à la substance du thème traité plutôt qu'au volume du texte.

3.5.12. Mr Thierno KANE:

Il est intéressant de faire un rappel historique depuis 1960:

Dans les années 1960, époque du parti unique et de l'Etat providence, on parlait d'animation rurale.

Les années 70 ont été marquées par la sécheresse et les contrecoups de la faillite des politiques de développement qui ont entraîné le désengagement de l'Etat. Avec l'émergence des ONG nationales, la participation des populations a pris un sens nouveau.

Dans les années 80, avec l'application des politiques d'ajustement structurel, l'Etat a encore fait appel à la participation des populations pour les amener à prendre en charge certains coûts des politiques sous forme de "contributions". Depuis 1990, il est question de participation associée à la bonne gouvernance.

Quelle signification faut-il donner à cette évolution? Est-ce qu'il faut animer les populations ou sont-elles capables d'avancer par elles-mêmes?

Les mouvements associatifs en Afrique sont antérieurs aux ONG.

Tous les acteurs externes ne sont-ils pas entrain de créer des relations de duplicité avec les populations? Quel est le coût de la participation (argent, énergie, effort, temps) ?

La question est fondamentalement politique.

Pour le partenariat : Comment éviter la phagocytose et le mimétisme ?

La participation pose également la question de la démocratie interne au sein de la Société civile. Sommes-nous assez démocrates dans le renouvellement du leadership au sein des ONG.

3.5.13. – Synthèse de M. Boubacar DIOP BOUBA, Président du CONGAD:

1. Il faut : enrichir le document introductif par d'autres expériences (celles d'ONG, et d'autres partenaires au développement), sous forme de notes synthétiques ou d'annexes; mettre en œuvre la contribution de la société civile et ses rôles (contre pouvoir, école de formation à la citoyenneté, etc.); envisager les rapport Etat/ société civile dans une perspective trans-historique et s'imprégner des approches théoriques et idéologiques.
2. Faire du lobbying pour une prise en compte des aspirations des populations.
3. Soutenir la liberté d'expression;
4. Renforcer les capacités des organisations par la formation et les ressources (mobilisation des ressources internes mais aussi accès aux fonds publics);
5. Vulgariser et appliquer le code d'éthique que les ONG et la Société civile ont ou peuvent élaborer;
6. Viser la cohérence dans la planification et l'application. Ceci est valable pour les Etats les organismes internationaux et la société civile.
7. Avoir une photographie la plus large possible de la carte des acteurs. L'espace doit être maîtrisé;
8. Viser l'efficacité, la pertinence dans les politiques;
9. Accorder une importance à la communication;
10. Développer une culture de la participation;
11. Veiller à un environnement favorable: rendre les conditions de la participation intéressante, avec des mécanismes clairs et partagés;
12. Articuler l'économie, la politique, la culture et les questions sociales;
13. Démocratiser la société : rendre le système crédible. Articuler légitimité, légalité et responsabilité;
14. Renforcer le cadre de concertation et de partage;
15. Réduire les disparités et les déséquilibres (question genre, géographie, culture). Développer la solidarité, mais aussi l'émulation. Prévoir à la fois des sanctions positives et négatives;

16. Evaluer le coût de la participation. Quel est le seuil critique? Quelles sont les articulations entre les moyens et la conscience?

3.6. – Conclusions générales

Du contenu des documents et des discussions on a pu dégager les conclusions suivantes :

3.6.1. Concept et réalités du développement participatif

Les participants se sont posé les questions suivantes: Que signifie le développement ? Comment comprendre la participation au développement?

Ils ont convenu que la question du développement ne se posant pas de la même façon que dans les années 60, le concept de développement participatif doit évoluer. En effet, "Participer c'est s'investir et investir" : Un proverbe ouoloff dit: "*Ndimal na ca fek loxoy boroom*", c'est à dire : "*La contribution des autres ne doit être qu'un complément à l'effort interne*".

Il a été déploré que le développement participatif exclue parfois certaines couches populaires dont la spécificité n'est pas prise en compte, au sein de leurs communautés. C'est notamment le cas des personnes handicapées.

Les stratégies et approches doivent-elles être les mêmes en milieu rural comme en milieu urbain?

En raison des caractéristiques démographiques, sociales, économiques de notre pays, du caractère particulièrement aigu de la crise et de la paupérisation de la majorité de sa population et de la complexité des problèmes (disparités et inégalités) qui s'y posent, il a été dit que le développement participatif urbain doit reposer sur une vision à la fois locale et globale.

3.6.2. – Historique et problématique de la participation :

La participation est une tradition des sociétés africaines, basée sur la solidarité et l'entraide. Le recours à la participation des populations par la puissance publique est antérieur à l'indépendance. L'autorité coloniale l'a successivement utilisée, de manière coercitive (travail forcé) et comme moyen de reproduction de la force de travail pour perpétuer l'économie coloniale. Au lendemain de l'indépendance, les nouvelles autorités ont appelé les populations à la participation "au nom de la construction nationale", avec un encadrement rapproché, pour finalement la récupérer politiquement.

Plus récemment, suite à une prise de conscience de la nécessité de prendre en charge elles-mêmes la recherche de solutions à leurs problèmes (amélioration de leurs conditions de vie, besoin de survie), face aux impacts de la crise économique, de la sécheresse et à l'échec des politiques gouvernementales, les masses populaires se sont regroupées en mettant en commun leurs potentialités (connaissances, engagement, moyens financiers, valeurs culturelles), pour créer des mécanismes et des stratégies de sortie de crises. Cela ne se fait pas sans difficultés: détournement des objectifs et détournement moral du leadership, insuffisance des moyens techniques et financiers.

Le phénomène nouveau est l'accompagnement de cette dynamique par les ONG. Malgré leurs connaissances techniques et leurs moyens financiers limités, elles ont obtenu des résultats

appréciables dans l'organisation et la capacitation des populations, grâce à leur conviction et leur volontarisme. D'exécutants assistés qu'elles étaient avec l'encadrement étatique, les populations sont devenues des partenaires responsables

Cependant, avec l'apparition de nouveaux types de besoins, de compétences, des ONG qui n'arrivent plus à suivre le rythme ont montré les limites dans les domaines de la capacitation et des ressources financières. Cela rend nécessaire une évaluation et une redéfinition périodique de leurs missions. Il s'y ajoute le fait qu'elles soient parfois court-circuitées par d'autres intervenants qui, ignorant l'expertise locale, s'adressent directement aux populations, alors qu'il aurait été plus judicieux de renforcer les capacités et les moyens des ONG locales, et de capitaliser leurs acquis.

Il a été souligné que le contenu du développement participatif et de la lutte contre la pauvreté sont déterminés de l'extérieur, par des institutions internationales, ce qui pose le problème du développement endogène. Les participants ont souhaité que les programmes de développement et de lutte contre la pauvreté soient désormais élaborés par les Africains à partir d'un diagnostic avec une participation effective des populations concernées, considérées dès lors comme actrices et non comme objets d'analyse.

La participation ne doit pas être technocratique et "commanditée" de l'extérieur. La véritable participation doit consister en un engagement volontaire des populations, après concertation avec l'Etat ou les organisations de la société civile, sur la base d'objectifs qu'elles se sont données ou auxquels elles ont librement souscrit. Elle doit se négocier, le contexte actuel, avec l'impact de la dette et des PAS, est différent de l'époque où on pouvait "mobiliser les masses populaires " sur la base de simples slogans politiques.

Comment gérer les conflits, les contradictions et litiges entre les différents acteurs, entre les acteurs et les bénéficiaires.

L'échelle et le niveau auxquels doit s'appliquer la participation sont à clarifier: niveau local, national, "sous-régional ou aux trois à la fois?

Les questions suivantes ont été posées avec pertinence:

Qui doit être impliqué ? A quel niveau? Comment et quand la Société civile doit participer à l'intégration africaine et à l'Union Africaine.

La participation et le rôle des différentes composantes de la société civile au développement soulèvent un certain nombre de questions:

- **une question de légitimité** : d'où la tirent-elles? De qui la tiennent-elles?
- **une question de crédibilité** : ont-elles les compétences, les moyens techniques, les ressources financières, et les valeurs morales nécessaires?
- **une question d'efficacité** : les services rendus aux populations sont - ils à la mesure de leurs attentes? Quels est l'intervenant qui dispose du meilleur avantage comparatif? Quels doivent en être les critères d'évaluation?
- **une question de redevabilité**: obligation de rendre compte. A qui ? Sous quelle forme?

- **la finalité de la mission des ONG:** Doivent-elles travailler à leur propre dépérissement ou leur assistance doit-elle se perpétuer?

Un début de réponse à ces questions pourrait se trouver dans l'application du Code d'éthique et de déontologie qui a été adopté par le CONGAD.

3.6.3. – Définition, cadre institutionnel et champ d'intervention de la Société civile:

La définition de la Société civile doit être élargie, pour englober toutes les forces sociales en dehors de la sphère de l'Etat, les ressortissants de terroirs ou de pays étrangers, les Clubs-service (Lions, Zonta, Rotary, etc.), les confréries religieuses; les associations de consommateurs et le secteur informel. Ce dernier, grâce à son dynamisme a investi tous les secteurs économiques et sociaux, souvent avec plus d'efficacité que les institutions publiques ou parapubliques.

Il a toujours existé une société civile traditionnelle, avant la lettre, sous diverses formes (Classes d'âge, groupements religieux ou groupes socioprofessionnels).

Les ONG ont réalisé des conquêtes importantes sur le plan institutionnel. Cependant on peut se demander si le cadre réglementaire actuel est le plus approprié à leur mission. Il est en effet plus facile aujourd'hui de faire un investissement pour un privé que pour une ONG. Avec le développement de leurs activités, de nouveaux métiers qui ne figurent pas dans la nomenclature et dans les textes en vigueur émergent, ce qui pose des problèmes de gestion de leur personnel.

La Société civile doit se donner comme objectifs:

- d'influencer l'orientation et la définition des politiques et actions de développement;
- de promouvoir et consolider la démocratie ;
- et de demander des comptes à ceux qui nous gouvernent, dans le cadre de la bonne gouvernance.

Elle doit également contribuer à la réalisation de l'intégration africaine et de l'Union Africaine.

Les activités de la Société civile ne doivent pas être déterminées par "des thèmes à la mode" ou la disponibilité des financements qui risqueraient de l'aliéner. Il est nécessaire de rationaliser l'intervention de ses différentes composantes, savoir qui fait quoi, pour éviter les duplications et une certaine concurrence préjudiciable à sa crédibilité.

La société civile doit intervenir dans la politique et demander des comptes aussi bien à l'Etat qu'aux partis politiques. Elle doit pouvoir influencer la distribution des ressources publiques tout en étant autonome vis à vis d'elles, ce qui pose la question de ses stratégies de financement.

Pour contribuer au renforcement de la décentralisation, elle doit se faire représenter dans les instances locales de prise de décision. Face à l'incohérence de la législation qui ne permet pas les candidatures indépendantes, quelle stratégie doit-elle utiliser : passer par les partis

politiques, avec le risque d'être récupérée par eux ou se battre pour une reconnaissance des candidatures indépendantes ?

Les relations Société civile/ pouvoirs publics sont des rapports de pouvoir caractérisés par des périodes de tension et de périodes d'accalmie comme c'est le cas depuis l'alternance au Sénégal. Il n'est toutefois pas évident que l'arrivée aux commandes de l'Etat d'anciens membres de la Société civile va créer automatiquement les conditions d'une bonne collaboration. Elle devrait rester vigilante et mobilisée pour renforcer ses acquis, et conquérir de nouveaux espaces de participation.

3.6.4. – Implantation des ONG

Certaines ONG ne sont pas toujours visibles sur le terrain. On constate également un certain déséquilibre dans la répartition spatiale de leurs activités, au détriment des régions périphériques. Il devient ainsi nécessaire de réactualiser le répertoire des ONG et de procéder à la cartographie de leur implantation réelle sur le terrain, pour savoir qui fait quoi.

IV. – TRAVAUX EN COMMISSIONS

4.1. – Commission 1: Rôle de la Société civile dans la promotion de la démocratie, des droits humains, de la paix et de l'approfondissement de la décentralisation.

La commission a traité les questions suivantes :

- Les composantes et le contenu de la Société civile ;
- Le rôle de la Société civile dans l'instauration de la paix, la prévention et le règlement des conflits ;
- La Société civile et la décentralisation ;

La commission a dégagé les conclusions et recommandations suivantes:

- La Société civile n'est pas forcément en opposition avec l'Etat. Aussi, doit-elle trouver, dans l'intérêt supérieur des populations, des espaces de négociation avec celui-ci ;
- Elle doit être à la fois une force d'interpellation et de propositions concrètes;
- La Société civile a un rôle fondamental à jouer dans la prévention et la résolution des conflits. Elle doit dans ce cadre, privilégier les approches et valeurs africaines, en faisant appel aux relations familiales et au cousinage entre groupes sociaux ;
- A ce propos, la commission recommande la création d'un observatoire de la paix en Afrique pour un échange d'expériences, une formation des acteurs et un mécanisme d'alerte avancée.

La Société civile rencontre des contraintes dans son action, notamment :

- la méfiance des hommes politiques vis à vis d'elle ;
- l'absence de cadres souples de rencontres et de concertation entre ses propres membres ;
- le manque de formation et d'autonomie financière de ses membres ;

La commission a formulé les recommandations générales suivantes:

- Former une opinion publique structurée, éclairée et responsable;
- favoriser l'intermédiation entre l'Etat et ses interfaces pour prévenir les crises et menaces qui pèsent sur les acquis démocratiques ;
- développer des cadres de concertation comme moyens et outils d'un dialogue social interactif ;
- appuyer et promouvoir les initiatives de développement local des populations par des conseils techniques appropriés ;

- appuyer et accompagner les initiatives des associations consuméristes qui participent à la défense des droits des consommateurs ;
- soutenir et étendre la participation en tant que moyen et finalité de partage du pouvoir entre tous les groupes sociaux;
- instaurer une bonne politique de communication pour l'émergence d'une opinion publique réelle ;
- rendre accessible toute la documentation relative aux droits et aux principes de bonne gouvernance;
- renforcer les capacités de la Société civile par une formation technique adéquate sur toutes les questions qui l'intéressent;
- renforcer l'autonomie d'action de la société civile, en lui en donnant les moyens institutionnels et financiers.

4.2. – Commission 2 : Rôle de la Société Civile dans la lutte contre la pauvreté

La commission a fait les constats suivants :

⊙ Les femmes dans la lutte contre la pauvreté :

Etant donné la féminisation de la pauvreté, les femmes constituent un levier puissant de lutte contre celle-ci. Dans ce but, il est nécessaire de renforcer leurs capacités dans tous les domaines et de mettre en place des mécanismes de pérennisation de cette capacitation.

⊙ Les jeunes et la lutte contre la pauvreté :

La compréhension du rapport de la jeunesse à la pauvreté et la place qu'elle doit prendre dans la stratégie de lutte demande une bonne connaissance de cette cible.

Il y a un paradoxe apparent entre, le manque d'intérêt de la jeunesse pour les activités de la Société civile et le développement, d'une part et d'autre part le dynamisme du mouvement associatif (ASC, OCB, GPF) et le développement de stratégies de survie.

⊙ La non participation des jeunes est liée à plusieurs facteurs, dont :

- la démission de l'Etat et des parents ;
- le manque de structures d'appui pour accompagner leur insertion ;
- le coût élevé de la formation nécessaire ;
- l'inadéquation entre les formations qui leur sont dispensées et les besoins.

⊙ La mobilisation efficace des différents acteurs pour la lutte contre la pauvreté passe par :

- la création de cadres de concertation ;
- le renforcement de leurs capacités (institutionnelles et techniques) d'intervention ;
- l'adéquation des appuis à la base aux besoins réels ;

- la systématisation des mécanismes de pérennisation des actions;
- la collaboration entre les communautés de base et les organisations structurées (ONG), dans la mise en œuvre des initiatives ;
- l'intégration de la gestion des ressources naturelles dans les stratégies de lutte contre la pauvreté ;
- la formation de leaders- animateurs de communautés de base ;
- une meilleure communication et une concertation entre les acteurs.

© La commission en a conclu que :

- la pauvreté est un phénomène transversal ;
- les composantes de la Société civile les plus concernées par la problématique de la pauvreté sont les femmes et les jeunes ;
- les ONG, les Organisations communautaires de base (OCB), les groupements d'intérêt économique (GIE), les groupement de producteurs féminins (GPF), les organisations religieuses, les organisations des droits de l'homme, les organisations paysannes, les organisations syndicales constituent des cadres dynamiques de lutte contre la pauvreté.

© La commission recommande :

- de bien identifier les véritables causes de la pauvreté, d'en avoir une vision globale et concertée et d'utiliser "l'approche genre " dans la conception et la mise en œuvre des programmes et projets de lutte contre la pauvreté ;
- d'intégrer ceux ci dans le plan national de développement économique et social, et de donner à nos économies un caractère endogène;
- de donner la priorité, dans les budgets nationaux aux secteurs porteurs de développement, comme l'agriculture;
- de privilégier les petits projets dans les stratégies de lutte contre la pauvreté, et leur fournir des crédits appropriés ;
- d'intégrer les actions de lutte contre la pauvreté aux niveaux sous-régional et régional ;
- d'identifier et trouver des solutions aux contraintes qui bloquent les activités des femmes, notamment les problèmes d'écoulement des produits;
- de renforcer leurs capacités d'organisation et de marketing, leur encadrement juridique et le soutien aux initiatives individuelles ;
- de créer une coalition de la Société civile pour la lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance et une meilleure participation au développement;
- d'impliquer la Société civile dans la conception, la gestion et l'évaluation des projets et programmes de lutte contre la pauvreté.

Pour cela, il faudrait :

- Faire un plaidoyer pour influencer les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté ;
- créer les conditions d'un partenariat entre les organisations de la société civile, l'Etat, les Bailleurs de fonds et le secteur privé ;
- renforcer le rôle et les capacités institutionnelles des organisations de la Société civile aux niveaux stratégiques et opérationnels ;
- Renforcer la mobilisation et la participation des organisations communautaires de base.

Eduquer les populations à leur auto-prise en charge:

Le renforcement des capacités des jeunes pour leur participation à la lutte contre la pauvreté doit porter sur :

- la formation, l'éducation et la sensibilisation, leur implication dans les projets et programmes depuis la conception jusqu'à l'évaluation en passant par la mise en œuvre;
- l'appui aux initiatives locales ; le renforcement et l'équipement des centres socioculturels de jeunesse ;
- le renforcement des centres d'insertion, avec un personnel qualifié ; la systématisation de l'éducation de la petite enfance.

4.3. Commission 3 : Le partenariat dans le développement

La commission a examiné les questions suivantes :

- le cadre juridique du partenariat ;
- le financement et l'accès de la société civile aux fonds publics ;
- le dialogue politique et social ;
- la prévention et la gestion des conflits.

Les conclusions et recommandations ont été formulées :

4.3.1. Cadre juridique du partenariat

La Société civile est rarement considérée par le gouvernement comme un partenaire au développement. Elle est rarement impliquée dans le processus de prise de décisions sauf quand sa caution est exigée par les bailleurs de fonds.

Pour élaborer et appliquer les codes de déontologie, sanctionner les infractions et promouvoir le développement participatif, les agents de l'Etat, les élus, juristes, législateurs et organisations professionnelles ont besoin d'information, de sensibilisation et d'éducation;

Il existe plusieurs textes régissant les différentes composantes de la Société civile, mais ils ne font pas référence au partenariat, sauf dans certains domaines comme la santé (Guide des opérations de partenariat la population, Politique nationale de population, la décentralisation et l'agriculture) ;

La commission recommande:

- que le gouvernement intègre le partenariat dans sa stratégie globale et de promulgue une charte du partenariat ;
- qu'un débat national soit engagé pour parvenir à un consensus des différentes composantes de la société civile sur les questions majeures du développement participatif.

4.3.2. – Financement de la société civile :

L'accès aux ressources publiques pose beaucoup de problèmes et est encore faible.

- En conséquence, La commission suggère la publication des textes régissant les subventions déductibles des entreprises aux organisations reconnues;
- elle recommande une transparence dans la définition des critères d'utilité publique et la reconnaissance des organisations de la société civile comme institutions d'utilité publique;

4.3.3. – Dialogue politique et social :

- Le dialogue politique et social doit porter à la fois sur le développement participatif, le partenariat, l'accès à l'information et le financement des organisations de la Société civile;
- Il est nécessaire de créer des espaces de dialogue entre les différents acteurs, pour aboutir à des chartes communautaires permettant de faciliter le développement et l'expression de la démocratie locale.

V. – ENSEIGNEMENTS DES VISITES DE TERRAIN

5.1. - Yeumbeul

Il s'agit d'un exemple de partenariat actif entre ENDA /ECOPOP, les populations et les autorités administratives locales de trois agglomérations de la banlieue de Dakar (Yeumbeul, Malika, et Pikine).

C'est un programme d'appui aux dynamiques de quartiers pour consolider une démarche concertée de lutte contre la pauvreté et de promotion de la citoyenneté dans des quartiers défavorisés.

Les activités visent l'amélioration et l'assainissement du cadre de vie (hygiène, eau) des populations et la capacitation des couches les plus défavorisées (les jeunes et les femmes notamment)

Les enseignements suivants peuvent être dégagés:

- la mobilisation des populations à la base a favorisé l'atteinte des résultats attendus;
- les activités mises en œuvre ont permis aux jeunes de se former dans différents domaines où il existe une demande sociale (santé, hygiène, gestion, animation) et de s'insérer dans le secteur de l'emploi ;
- la formation d'entrepreneurs locaux pour la confection, l'entretien et la vulgarisation d'équipements sanitaires.

Cependant, les efforts de création d'un cadre de concertation entre les différents acteurs se heurtent à la résistance des autorités publiques. Ceci confirme que le partenariat est le résultat de conquêtes jalonnées de conflits.

5.2. – Thiès

Activités entrant dans une stratégie de développement communautaire intégral pour la lutte contre la pauvreté par l'auto promotion et le développement endogène des communautés.

- production agricole et protection de l'environnement (promotion de l'agriculture biologique) ;
- transformation des produits locaux et légumes leur apportant une valeur ajoutée;
- commercialisation de produits agricoles (légumes), artisanat (teinture), micro-finance (mutuelles d'épargne- crédit et de santé), éducation et alphabétisation, formation et production intellectuelle, expression artistique et activités culturelles (Théâtre), santé communautaire (MST, SIDA), radio rurale et communication par Internet pour les communautés rurales enclavées, organisation des communautés et organisations rurales et la mise en réseau des partenaires.

5.3. – Pikine

Les activités de l'ONG ACDEV portent essentiellement sur la santé, dans 3 régions du Sénégal (Dakar, Fatick et Diourbel). Elle mène également d'autres activités avec les jeunes et les femmes: économie familiale, activités génératrices de revenus, services communautaires de base, formation des jeunes filles en économie domestique (couture, broderie, cuisine, etc.).

L'expérience de ACDEV illustre une stratégie utilisant des actions répondant à un besoin spécifique (santé de la reproduction, dans le cas présent) comme porte d'entrée, pour promouvoir le développement à la base. Elle est instructive, de ce point de vue.

VI. – RESULTATS DU FORUM

6.1. – Principales Conclusions et enseignements

Le forum a permis de clarifier les concepts de participation, de développement participatif et de société civile. Leur signification, leur contenu et application ont évolué avec les transformations politiques, économiques et sociales, avant et après l'indépendance.

Les facteurs décisifs de cette évolution sont :

- la crise économique et la sécheresse de la fin des années soixante qui ont marqué la fin de l'Etat providence et montré aux populations qu'il leur faut désormais apprendre à compter d'abord sur elles mêmes;
- l'émergence des ONG nationales qui ont contribué à faire prendre conscience aux masses populaires, qu'il leur est possible de prendre en charge leur propre destin si elles mettent en commun leurs potentialités et leurs ressources, et les ont appuyées pour s'organiser et se former en conséquence;
- l'échec des politiques d'ajustement structurel et la crise de la dette;
- l'incapacité de l'Etat à répondre à la demande sociale et son désengagement de secteurs stratégiques de l'économie et des secteurs sociaux (santé et éducation), qui ont eu pour résultats l'aggravation et l'extension de la pauvreté aux classes moyennes urbaines;
- le recul du "parti majoritaire" et les progrès de la démocratie;
- le début de formation d'une opinion publique nationale et l'émergence d'une société civile nationale même si elles sont encore embryonnaires.
- le développement d'une presse privée qui a fortement contribué à "désenclaver" les masses populaires en leur donnant accès à l'information sur les transformations politiques, technologiques et culturelles au niveau national et dans le monde.

Les masses populaires organisées en organismes communautaires de base ont initié, avec l'appui des ONG, des stratégies de sortie de crise et les bases d'une économie populaire (que nous préférons à "économie informelle" qui présente une connotation péjorative).

Aussi bien en ville qu'en campagne, les organisations communautaires de base s'investissent dans les secteurs de l'éducation et de la santé ou les prennent carrément en charge là où l'Etat est défaillant.

6.2.Recommandations

Désormais les rôles sont inversés, et à la participation passive, est entrain de se substituer de fait un partenariat entre les organisations communautaires de base et la société civile, avec à l'avant garde, les ONG et ceux qu'on appelait les "développeurs" (l'Etat et ses services techniques). Ce partenariat doit être reconnu officiellement et proclamé comme la base d'une nouvelle stratégie de développement participatif durable, parce qu'auto entretenu.

Les résultats du forum de Dakar sur le développement participatif, devront être vulgarisés au niveau national, dans la sous région et dans toute l'Afrique;

ANNEXES

ANNEXE I : ALLOCUTIONS ET DISCOURS

<p style="text-align: center;">ALLOCUTION DU PRESIDENT DU CONGAD A L'OUVERTURE DU FORUM CEA/CONGAD SUR LE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF Dakar, 21-23 NOVEMBRE 2000 A L'IDEP/DAKAR</p>

Monsieur le Représentant du Ministre de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire,

Monsieur le Représentant du Ministre du Plan

Monsieur le Représentant Résident du PNUD,

Monsieur le Directeur de l'IDEP,

Madame, Monsieur, les représentants de la CEA,

Monsieur le Représentant des Universités et Instituts de Recherches

Chers Collègues des ONG,

Mesdames, Messieurs les Elus locaux,

Mesdames, Messieurs du Secteur Privé,

Mesdames, Messieurs les journalistes,

C'est un grand honneur pour le CONGAD d'avoir été sollicité par la CEA pour organiser cette rencontre. Nous remercions profondément la CEA pour cette confiance et cette estime.

La tenue de ces assises est la preuve que les ONG peuvent s'entendre et réaliser de grandes performances si elles se donnent la main ; le CONGAD et ENDA avaient déjà montré en Avril dernier lors du Forum Mondial sur l'Education Pour Tous qu'ils pouvaient s'entendre sur l'essentiel et faciliter la participation des ONG étrangères à ces importantes assises.

La rencontre d'aujourd'hui est une consolidation de cette tendance, mais elle a un plus. Elle est la matérialisation d'une autre facette du partenariat entre ONG/Etat au singulier et au pluriel, entre activistes, praticiens et chercheurs, termes, qui faut-il le rappeler, ne s'excluent pas.

Cette rencontre est opportune pour nous et pour vous !

Pour nous, car elle intervient moins d'un mois avant la tenue d'une importante rencontre que nous organisons à Dakar avec des partenaires du Nord et du Sud sur l'annulation de la dette des pays du Tiers-Monde en général, des pays africains en particulier.

Ceux et celles qui ont suivi le sort qui a été réservé au Plan de LAGOS et au CARPAS (Cadre Africain de Référence aux Plans d'Ajustement Structurel) savent combien il est important de réfléchir sur l'environnement qui doit favoriser le développement. L'annulation de la dette des pays du Tiers-Monde est une des conditions du développement. Or il est question de parler de la participation au développement.

Cette participation est d'abord un constat que les chercheurs et chercheuses ont pu décrypter sous le feu des exploitations et oppressions, elle peut être consciente ou inconsciente, spontanée ou voulue, préparée, planifiée.

Le développement c'est avant tout une contribution populaire, la créativité populaire. Développement, la croissance, la pollution, le mal développement, le développement humain durable, un développement harmonieux, autant de termes à visiter.

Notre rencontre va, je l'espère, se focaliser sur la participation consciente, celle qui colle aux aspirations du moment. Partout dans le monde les peuples montrent qu'ils veulent être au début et à la fin des processus de développement.

Les différentes composantes (femmes, jeunes, chômeurs, groupes culturels, travailleurs) rivalisent d'ardeur grâce au concours médiatique pour exiger plus de liberté, de justice, une meilleure redistribution des ressources.

Pour nous Dakar est une étape, un laboratoire pour d'autres.

Nous souhaitons vous offrir des éléments comparatifs pertinents.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

ALLOCUTION D'OUVERTURE

De Madame la Représentante du Secrétaire Exécutif de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

Monsieur le Président,
Monsieur le représentant du Ministre,
Honorables délégués et participants,
Excellences, Mesdames et Messieurs les invités,
Monsieur le Directeur de l'IDEP,
Mesdames et Messieurs,

Me trouvant en terre africaine de la Téranga, puisque c'est ainsi que l'on qualifie l'hospitalité sénégalaise tant célébrée et appréciée, il m'est agréable de prendre la parole au nom du Dr Amoako, Secrétaire Exécutif de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), pour remercier chaleureusement le peuple et le gouvernement sénégalais de nous avoir offert l'occasion privilégiée de débattre de questions liées au développement centré sur les populations.

Initiative conjointe CEA/CONGAD, ce forum et son organisation ont été rendus possibles dans un délai très court, grâce au précieux concours du Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'appui au Développement (CONGAD).

Permettez moi aussi de saluer la participation très gratifiante de FAVDO et ENDA, organismes avec lesquels la CEA entretient des relations anciennes de fructueuse collaboration.,

Monsieur le Président,

A l'instar de bon nombre d'organismes de développement, la CEA reconnaît l'importance de la participation de toutes les parties prenantes pour relever les défis du développement dans la Région-Afrique. C'est ainsi qu'à partir des années 90, la CEA a lancé des initiatives de grande envergure, notamment la Conférence internationale sur la participation populaire dans le processus de redressement et de développement en Afrique, qui a débouché sur l'élaboration d'une Charte africaine de la participation populaire au développement.

Suite à l'adoption de cette Charte dite d'Arusha, la CEA a entrepris diverses initiatives destinées à vulgariser le concept de développement participatif. Un projet de participation populaire au développement a été lancé pour élargir l'assistance et l'appui fournis aux organisations de la société civile en Afrique. De nombreuses activités ont été également mises en œuvre pour faciliter le dialogue et développer une véritable synergie entre la société civile, le monde des affaires et l'Etat. Ces activités ont abouti à la mise en place d'un Centre africain de la société civile comme cadre institutionnel, en vue, entre autres objectifs, de renforcer l'interaction entre l'Etat et le Citoyen, au travers des organisations de la société civile.

Corrélativement, d'autres initiatives ont aussi émergé au niveau de la communauté internationale. Toutes ces actions tendent, à maints égards, à faire écho à la mise en valeur actuelle des complémentarités entre tous les acteurs.

Monsieur le Président,

Bien que l'utilité de la participation et du partenariat dans le processus de développement soit bien reconnu, certaines questions n'ont toujours pas trouvé de réponses, tandis que les défis se profilent à

l'horizon. Je voudrais saisir cette opportunité pour partager avec vous quelques idées qui mériteraient d'être approfondies au cours du présent forum:

1. Mise en place de relations saines entre les différents partenaires du développement;
2. adoption d'approches favorisant le renforcement de mécanismes et stratégies de participation et de partenariat;
3. renforcement des capacités des associations sectorielles, des coopératives, des organisations communautaires, etc.; et
4. collaboration en réseau aux niveaux national, sous-régional, régional et international.

Monsieur le Président,

La société civile au Sénégal jouant un rôle de plus en plus important et visible dans le développement, la CEA est convaincue que notre forum bénéficiera de cette riche expérience pour répondre à certaines des questions que soulève le développement participatif. A cet égard, les deux prochains jours seront consacrés à la présentation d'expériences nationales, à des discussions de groupe, en vue de partager nos convictions et expériences.

Pour conclure, je voudrais me référer au Président de la République du Sénégal et au Secrétaire Général de l'organisation des Nations Unies.

Au cours d'une rencontre, le 22 Octobre à Paris, au Quartier Latin, Son Excellence le Président Abdoulaye Wade a tenu les propos suivants: je le cite : "... La démocratie, la liberté sont à la base de tout processus de développement et l'opinion internationale est une dimension de la démocratie... ... L'ère du monopole du pouvoir est terminée en Afrique, car les peuples sont désormais conscients qu'ils peuvent changer l'ordre des choses..." fin de citation (voir Le Soleil du 23 octobre 2000).

Ces propos forts pertinents rejoignent ceux tout aussi édifiants de son Excellence le Secrétaire Général, M. Koffi ANNAN, formulés dans son rapport devant l'Assemblée du Millénaire en Septembre 2000. Je le cite: "Nous devons former des coalitions pour le changement, souvent avec des partenaires bien éloignés des sphères officielles. Les populations doivent être au centre de nos préoccupations: aucune transformation dans la manière dont nous pensons et agissons n'est déterminante. Aucun appel n'est plus noble et aucune responsabilité n'est plus grande qu'aux fins de permettre aux hommes, aux femmes et aux enfants des villes et villages du monde entier d'améliorer leur existence". Fin de citation.

Les grandes idées ainsi déclinées par ces deux grands humanistes et démocrates constituent autant de lignes directrices susceptibles de guider nos réflexions tout au long de ce Forum national sur l'expérience sénégalaise en matière de développement participatif.

Mesdames, messieurs,

Au nom du Secrétaire Exécutif de la CEA, je vous remercie de votre aimable et prévenante attention.

DISCOURS D'OUVERTURE

De Monsieur le Conseiller technique de Madame le Ministre de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation

Ce forum vient à point nommé et le fait de confier son organisation au CONGAD est un signal fort.

En effet ce forum permettra de renforcer le partenariat entre les Etats et les ONG et on ne peut que s'en féliciter.

Honorables séminaristes, pendant trois jours vous allez traiter de thèmes aussi importants allant du cadre du cadre juridique d'intervention des ONG, des relations Etat/société civile, la participation du secteur privé en passant la mobilisation et l'organisation des communautés développement.

Comme l'a dit le Directeur de l'IDEP, il y a lieu de faire le bilan de certains outils mis en place à travers l'Afrique sur recommandation de la CEA. Parmi lesquels je voudrais citer le plan de Lagos.

Honorables participants, je suis persuadé que l'expertise réunie ici saura relever le défi en faisant des recommandations pertinentes qui, j'en suis certain, seront prises en compte dans la définition de nos diverses politiques.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert le Forum National sur le Développement Participatif.

**ALLOCUTION DU PRESIDENT DU CONGAD A LA CLOTURE DU
FORUM CEA/CONGAD SUR LE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF
Dakar, 21-23 NOVEMBRE 2000 A L'IDEP/DAKAR**

Monsieur le Représentant du Ministre Chargé des Relations avec les Institutions

Monsieur le Représentant Résident du PNUD,

Monsieur le Directeur de l'IDEP,

Madame, Monsieur les représentants de la CEA,

Chers Collègues des ONG,

Mesdames, Messieurs les journalistes,

Nous voici arrivés au terme de nos travaux. Pendant trois jours, l'expérience sénégalaise en matière de développement participatif a été passée à la loupe, à travers l'exemple du CONGAD.

Il est apparu clairement au cours de nos travaux, que la question de la participation populaire est indispensable pour promouvoir le développement. Des efforts doivent être faits pour améliorer, renforcer cette participation. L'Etat doit être davantage imprégné de cette notion.

D'autres questions importantes ont aussi retenu notre attention, comme par exemple :

- le rôle de la société civile dans la lutte contre la pauvreté ;
- les questions de démocratie, de citoyenneté ;
- les problèmes liés à la prévention et à la gestion des conflits, etc.

Sur toutes ces questions, des recommandations pertinentes ont été faites. Il s'agit maintenant d'en assurer une large diffusion.

Je voudrai remercier très sincèrement la CEA pour la confiance et l'estime placée en nous dans l'organisation du séminaire, l'IDEP pour nous avoir prêté gracieusement la salle, le PNUD pour le soutien logistique et moral, ENDA pour son implication active dans la préparation et surtout vous, chers(ères) collègues, pour votre participation et votre assiduité aux travaux.

Nous associons également la Presse à ces remerciements pour l'excellente couverture des travaux du forum.

Je vous remercie.

BABACAR DIOP « BUUBA »
PRESIDENT DU CONGAD

ANNEXE II : RAPPORTS DE COMMISSIONS

COMMISSION I : Rôle de la Société civile dans la promotion de la démocratie, des droits humains, de la paix et de l'approfondissement de la décentralisation.

La commission a examiné les questions suivantes:

I - Quel contenu donner à la Société civile?

- La Société civile, est constituée d'organisations, de communautés et d'individus évoluant en dehors de la sphère étatique;
- la référence à des groupes ethnique devrait être exclue.

II - Rôle de la Société civile dans la promotion de la démocratie et la défense des droits de l'homme:

Depuis plusieurs années, la Société civile s'investit de manière concrète dans la promotion de la démocratie et la défense des droits de l'homme. Son rôle se situe à différents niveaux:

- un rôle de contre pouvoir;
- un cadre d'expression des besoins, intérêts et aspirations des populations;
- un laboratoire de formation pour une citoyenneté responsable;
- un cadre de contrôle de l'action des autorités publiques et des élus, de lutte contre la corruption, de moralisation de la société et de transparence dans la gestion des affaires publiques;
- formation des populations pour l'émergence d'une conscience citoyenne et pour la formation d'une conscience citoyenne et pour la formation d'une opinion publique forte;
- formation et éducation des forces de l'ordre (policiers, gendarmes, forces armées et agents pénitenciers) pour les doter d'une culture des droits humains;
- appui et/ou prise en charge des revendications démocratiques de certains groupes;
- veiller au respect de la constitution et des libertés démocratiques.

La Société civile n'est pas forcément en opposition irréductible avec les pouvoirs publics. Elle doit trouver, dans l'intérêt supérieur des populations, des espaces de dialogue avec l'Etat. Elle doit être non seulement une force d'interpellation, mais aussi une force de propositions d'actions

III - Rôle de la Société civile dans l'instauration de la paix, la prévention et le règlement des conflits:

Les initiatives de ses composantes sénégalaises, Bissau guinéenne et malienne ont montré que partout en Afrique, la Société civile a un rôle fondamental à jouer aussi bien dans la prévention que dans la résolution des conflits.

La prévention doit passer par une stratégie de concertation et de coordination des initiatives et actions aussi bien au niveau national que sous régional.

Ainsi dans le cadre des conflits entre populations de deux Etats voisins, leurs sociétés civiles devraient:

- échanger des informations;
- mener des enquêtes communes pour identifier les besoins des populations;
- faire du lobbying aux niveaux sous régional, régional et international pour amener les états à prendre leurs responsabilités;

- développer des programmes humanitaires en faveur des victimes, des réfugiés et populations déplacées;
- mettre en place un système d'alerte avancée pour anticiper sur les crises.

Les mécanismes de gestion et de résolution des conflits doivent reposer sur les valeurs positives africaines de cousinage et de parenté de plaisanterie. A cet égard, l'initiative des jeunes de Kolda de réunir dans un festival les jeunes maliennes, mauritaniennes, bissau guinéennes et sénégalaises, pour prévenir les crises transfrontalières est à saluer.

Il est donc important de relancer l'initiative prise par le CONGAD en 1998, en vue d'organiser la Société civile au niveau régional.

Le rôle de certains acteurs dans la recherche de la paix doit être renforcé voire privilégié, eu égard à leur place dans la société: les femmes et les chefs religieux qui bénéficient d'une oreille attentive de la part des populations.

La solidarité avec les réfugiés et personnes déplacées doit être renforcée pour aider à leur réintégration.

IV - Société civile et décentralisation:

La décentralisation ou localisation du pouvoir peut être considérée comme le terreau de la participation de la Société civile au renforcement de la démocratie locale et au développement. Ceci nécessite l'émergence d'une société civile locale, forte et organisée, capable d'influer sur les décisions des autorités locales.

La mise en œuvre de la décentralisation se heurte à plusieurs difficultés:

- l'analphabétisme des élus locaux;
- leur ignorance des enjeux et des textes de la décentralisation;
- l'inexistence d'une culture démocratique chez les élus.

Ainsi, élus et populations locales ont-ils besoin d'être appuyés dans:

- la formation et la sensibilisation;
- l'animation du développement local pour la création de conseils de quartier et de cadres de participation qui puissent utiliser les opportunités de la coopération décentralisée;
- la promotion de réseaux locaux de la Société civile.

A terme, la Société civile doit être capable de participer aux instances de prise de décision et pour cela, il faut promouvoir les candidatures indépendantes dans les élections locales.

La Société civile locale doit exercer un contrôle sur la gestion des élus et exiger d'eux des comptes.

La Société civile est confrontée à quelques problèmes:

- une certaine méfiance des hommes politiques vis à vis d'elle;
- une absence de mécanismes souples de rencontre et de concertation entre ses différents membres ;
- un manque de formation de ses membres;
- une absence d'autonomie financière de ses membres.

V. - Recommandations:

La commission recommande:

- la création d'un observatoire de la paix en Afrique pour les échanges d'expériences, la formation des acteurs et l'alerte avancée ;
- la formation d'une opinion publique nationale, structurée, éclairée et responsable;
- l'intermédiation entre l'Etat et ses interfaces, pour prévenir les crises et menaces sur les acquis démocratiques;
- le développement de cadres de concertation comme moyen et outils de dialogue social interactif;
- d'appuyer et promouvoir les initiatives de développement local des populations par des conseils techniques appropriés;
- de faciliter l'accès à la documentation relative aux droits et aux principes de bonne gouvernance;
- de mettre en application une bonne politique de communication pour l'émergence d'une véritable opinion publique;
- d'appuyer et d'accompagner les initiatives des associations consuméristes qui défendent les droits des consommateurs;
- de renforcer les capacités de la Société civile par la formation technique;
- de renforcer l'autonomie d'action de la Société civile.

COMMISSION 2 : Rôle de la société civile dans la lutte contre la pauvreté

I - Introduction

Il est établi :

- que les éléments de la société civile les plus présents dans la problématique de lutte contre la pauvreté sont les femmes et les jeunes ;
- que les ONG et les organisations communautaires de base, les GIE, les organisations religieuses, les GPF, les organisations de droits de l'homme, les organisations paysannes et les organisations syndicales constituent des cadres dynamiques de lutte contre la pauvreté dont le mode d'intervention est individuel et/ou collectif (Réseaux, Fédérations, Regroupements, Consortiums) ;
- que la diversité des domaines d'intervention de ces organisations (agriculture, élevage, pêche, santé, éducation, micro-finance, environnement, accès aux services sociaux) traduit la nature transversale de la pauvreté).

II - Les femmes dans la lutte contre la pauvreté:

Le contenu donné à la notion de genre fait référence à **la féminisation de la pauvreté**. Ainsi un accent particulier est mis sur la femme en tant que levier dans la lutte contre la pauvreté. Le renforcement de ses capacités est donc une nécessité aussi évidente que sont les déséquilibres et insuffisances dont elle est victime:

- manque d'accès à l'information;
- manque de formation;
- manque de moyens matériels, financiers et techniques;
- victime de discrimination;
- manque de capacités de négociation, de gestion et de leadership;
- faiblesse des organisations de femmes (manque de capacités institutionnelles, de lobbying, de communication, de planification).

1.1. Les axes de renforcement des capacités des femmes:

- l'alphabétisation fonctionnelle en tenant compte de tous les aspects de la vie;
- l'information sur tous les domaines: sanitaire (éducation pour la santé, santé de la reproduction), juridique, gestion, éducation, etc;
- la formation technique liée aux activités professionnelles (teinture, couture, artisanat, transformation des produits, etc..);
- la formation au management associatif;
- l'accès aux moyens financiers: micro-crédit, crédit bancaire et subvention pour les plus démunies, étant entendu que le crédit peut être un facteur d'appauvrissement;
- l'accès des femmes rurales à la terre;
- l'accès aux équipements appropriés à l'entrepreneuriat (très peu de bailleurs de fonds appuient l'équipement en faveur des femmes entrepreneurs);
- l'accès aux biens et services sociaux (infrastructures sanitaires et éducatives);
- l'appui institutionnel aux organisations de femmes, pour palier leurs faiblesses;
- l'accès aux nouvelles technologies et de la communication;
- l'IEC, le plaidoyer, le lobbying contre les discriminations envers les femmes;
- l'équilibre familial;
- la sécurité.

1.2. Les mécanismes de pérennisation:

Il s'agit de la pérennisation des moyens de renforcement des capacités des femmes:

- du renforcement et pérennisation des mutuelles;
- de la valorisation de l'expertise des organisations d'accompagnement au niveau local, sur le plan financier et technique (transfert de compétence);
- de la création et renforcement des cadres d'échange d'expérience.

1.3. Les jeunes dans la lutte contre la pauvreté :

Une bonne connaissance de la cible jeune est nécessaire à la compréhension de son rapport à la pauvreté et sa place dans les stratégies de lutte contre le phénomène.

La tranche d'âge se situe entre 7 et 35 ans et représente plus de 50% de la population sénégalaise.

Les jeunes qui n'ont aucune formation constituent la partie la plus importante de cette catégorie et se caractérise par une réelle vulnérabilité.

1.3.1. Le comportement et l'attitude des jeunes:

On est en face d'une situation évolutive en fonction de la pauvreté. On note d'une part un manque d'intérêt par rapport aux activités de la Société civile, et de développement en général (il résulte souvent de cette situation, la déperdition, l'absence de perspective et l'absence d'alternative (en cas d'échec scolaire). Il existe d'autre part une prise de conscience qui se traduit par l'émergence de mouvements associatifs (ASC, OCB, GPF) et le développement de stratégies de survie.

1.3.2. les causes de la non implication des jeunes:

- la démission de l'Etat et des parents;
- le manque de structures d'appui pour accompagner l'insertion des jeunes ;
- le coût élevé de la formation;
- l'inadéquation entre les formations dispensées et les besoins requis.

1.3.3. les axes de renforcement des capacités des jeunes pour leur participation dans la lutte contre la pauvreté:

- la formation, l'éducation et la sensibilisation;
- l'implication dans les projets et programmes, de la conception à la mise en œuvre;
- l'amélioration des aspects institutionnels et politiques liés à la participation;
- le développement et l'appui aux initiatives pour les jeunes dans leurs propres localités;
- le renforcement et l'équipement des centres pour jeunes;
- le renforcement des centres d'insertion, avec un personnel qualifié;
- la systématisation de l'éducation des enfants (petite enfance) comme moyen de lutte contre la pauvreté.

1.3.4. 1.3.4. Mobilisation des organisations et communautés de base:

Il est nécessaire de relever la diversité de ces organisations qui, en définitive, constituent la société civile (ONG, GPF, GIE, syndicats, organisations religieuses, organisations de droit de l'homme).

Il est également nécessaire de distinguer les acteurs à la base que sont les associations villageoises, les associations de développement de quartiers, des collectivités locales.

La mobilisation efficace de ces différents acteurs dans la lutte contre la pauvreté par :

- la création de cadres de concertation;
- le renforcement des capacités institutionnelles et techniques d'intervention;
- la mise en adéquation des appuis à la base aux besoins réels;
- la systématisation des mécanismes de pérennisation des actions;
- la nécessaire collaboration entre les communautés de base et les organisations structurées (ONG) dans la mise en œuvre des initiatives;

- l'intégration de la gestion des ressources naturelles dans les stratégies de lutte contre la pauvreté;
- la formation des leaders animateurs des communautés de base;
- une meilleure communication et une concertation entre les différents acteurs.

III. Recommandations:

- Créer les conditions d'un partenariat entre l'Etat, les OSC, les bailleurs de fonds et les privés;
- prendre en compte la composante genre dans la mise en œuvre des projets et programmes de lutte contre la pauvreté:
- renforcement des capacités de marketing et d'organisation des femmes et leur encadrement juridique, soutien aux initiatives individuelles;
- Identification des contraintes liées à l'activité des femmes (problème d'écoulement des produits par exemple);
- renforcement des petits projets entrant dans leurs stratégies de lutte contre la pauvreté et octroi de crédits adaptés à leurs activités
- renforcer les capacités institutionnelles des OSC ;
- mettre en place une fédération de la société civile pour la lutte contre la pauvreté la bonne gouvernance et une meilleure participation au développement;
- renforcement des rôles de la société civile dans la conception et la gestion des projets et programmes de lutte contre la pauvreté, tant au niveau stratégique qu'opérationnel; plaider pour influencer les politiques et programmes de lutte contre la pauvreté.
- nécessité d'une intégration des actions de lutte contre la pauvreté, aux niveaux sous-régional et régional.

COMMISSION 3 : Le Partenariat

La Société civile sénégalaise est caractérisée par un manque d'organisation et d'ouverture. Elle est rarement considérée par le gouvernement comme un partenaire au développement. Elle est rarement impliquée dans le processus de prise de décision, sauf pour donner sa caution à des programmes, lorsque les bailleurs de fonds l'exigent.

La commission a examiné les points suivants:

- le cadre juridique ;
- le financement de la Société civile et son accès aux fonds publics ;
- le dialogue politique et social ;
- la prévention et la gestion des conflits.

I - Le cadre juridique

Il y a un besoin d'information, de sensibilisation et d'éducation des agents de l'état, des élus, des juristes, des législateurs et des organisations professionnelles pour établir et appliquer les codes de déontologie, sanctionner les infractions et promouvoir le développement participatif en tenant compte des facteurs socioculturels, de la nature des différentes composantes de la Société civile et de leurs spécificités.

Il existe plusieurs textes régissant les différentes catégories d'acteurs (associations, ONG, syndicats, collectivités locales, etc.) centrés sur l'organisation et le fonctionnement de ces structures. Aucun de ces textes ne fait référence au partenariat.

La commission souligne la nécessité d'avoir des espaces de dialogue en partenariat avec l'Etat et l'ensemble des composantes de la Société civile, afin de pouvoir revisiter et réviser les textes existants pour une meilleure prise en compte de ses préoccupations.

La société civile doit être proactive et dynamique dans la recherche et la création d'alliances sur les questions d'intérêt national.

Il existe des instruments juridiques dans les domaines de la santé (Guide des opérations de partenariat Ministère de la santé/ONG), de la population, de la décentralisation et de l'agriculture.

L'analyse des aspects institutionnels et de leurs instruments révèle un certain nombre de contraintes:

- l'absence d'un cadre formel de partenariat dans les textes existants;
- le manque de cohésion et de dynamisme des composantes de la Société civile;
- la faiblesse de l'influence de la société civile sur les grandes décisions;
- la promptitude de certaines composantes à servir de faire valoir dans certains programmes nationaux.

La commission a fait les recommandations suivantes:

- Promouvoir une charte du partenariat;
- Instaurer un débat national afin d'arriver à un consensus des différentes composantes de la société civile sur les grandes questions de développement;
- Corriger le besoin d'information et d'éducation des composantes de la société civile sur les grandes questions de développement;
- Arriver à intégrer le partenariat dans la stratégie globale du gouvernement.

II. Financement de la société civile:

La commission a insisté sur l'accès à l'information financière. Elle a noté que l'accès aux ressources publiques pose beaucoup de problèmes et demeure limitée.

Elle suggère la publication des textes régissant les subventions aux organisations reconnues, déductibles des bénéfices des entreprises.

La question du financement des "actions de petites dimensions", particulièrement dans les villes se pose avec acuité et qu'il y a là une absence de réponses aux besoins réels et aux préoccupations des populations. La commission note à cet effet que les partenaires au développement préfèrent financer des actions des actions demandant de gros montants au terme de nombreux et coûteux séminaires et études.

La commission estime que le développement ne se mesure pas par le nombre de milliards, mais par les réponses concrètes et à temps aux besoins et aspirations des populations.

La commission préconise que les mécanismes de financement deviennent plus flexibles.

La mise en œuvre du code d'éthique et de déontologie de la société civile et plus spécifiquement des ONG doivent permettre de rendre visibles et transparentes les actions menées et l'utilisation judicieuse des ressources mises à leur disposition, ce qui permettra, par la publication des résultats, des contraintes, des difficultés, des impacts et des acquis, de créer un effet de levier dans le financement des organisations de la société civile par le privé national ou par les pouvoirs publics.

La commission recommande:

- l'accès aux informations techniques et financières de la société civile;
- une large diffusion des textes régissant les subventions déductibles aux organisations de la société civile;
- la transparence dans la définition des critères d'utilité publique et la reconnaissance des consortia et fédérations des composantes de la société civile comme des "organisations d'utilité publique".
- de procéder à des audits et des évaluations des actions de la société civile, en tenant compte des apports et du rôle des volontaires, des spécificités, afin de mieux les crédibiliser

III - Le dialogue politique et social:

La commission a conclu qu'il est nécessaire d'instaurer des dialogues entre les différents acteurs du développement sur des visions, afin de créer des espaces de discussion en matière de renforcement des capacités devant conduire à l'élaboration de chartes communautaires par un processus de clarification indispensable permettant d'aider au développement local et à l'expression de la démocratie sociale locale. Dans ce cadre, le renforcement des capacités de la société civile à la base, sur les enjeux du développement et de la démocratie est une urgence.

Pour la commission, le dialogue politique et social doit nécessairement reposer sur le tissu social existant, le savoir local et aussi la création des espaces de dialogue avant la mise en œuvre des actions.

Le dialogue politique et social doit prendre en compte les intérêts des populations. Pour cela, il doit être axé sur la démocratie, la décentralisation et le renforcement de la société civile.

L'importance du partage d'informations et d'expériences, alliée au partage d'opinions par le biais des espaces de dialogue, en matière de développement entre les pouvoirs publics et les composantes de la société civile justifie ce dialogue.

Le dialogue politique et social devra porter à la fois sur le développement participatif, le partenariat, l'accès à l'information et le financement des organisations de la société civile.

La commission recommande la participation des organisations de la société civile à l'élaboration des programmes nationaux et l'instauration d'un débat public sur les programmes avant leur adoption.

IV - La prévention et la gestion des conflits:

Cet aspect a été abordé sous l'angle des ressources foncières et naturelles (exploitation forestière).

La commission a examiné les mécanismes traditionnels de prévention et de gestion des conflits qui relativisent les frustrations résultant des conflits d'intérêt.

Le rôle des médias comme facteurs d'intégration des populations et la prise en compte des besoins et aspirations des minorités ont été évoqués.

La prévention et la gestion des conflits appellent la création d'un observatoire d'alerte des organisations de la société civile, aux niveaux national, sous-régional, régional et africain.

La commission a fait les recommandations suivantes:

- lutter contre toutes les formes d'injustice par la communication et le dialogue social;
- vulgariser les acquis du forum de Dakar sur le développement participatif dans la sous région et sur la plan international;
- inclure l'éducation au développement et à la paix dans les programmes d'enseignement;
- instaurer des échanges d'expériences de développement participatif entre pays de la région.

ANNEXE III : DOCUMENTS PRESENTES

FORUM NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

21 – 23 Novembre 2000



EXPERIENCES DE LA SOCIETE CIVILE SENEGALAISE DANS LA PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT ET A LA GOUVERNANCE

CAS DU CONGAD

Novembre 2000

I – INTRODUCTION

En Février 1990 s'est tenue à Arusha (Tanzanie) la conférence internationale sur la participation populaire dans le processus de redressement et de développement de l'Afrique sous auspices de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA). La tenue de cette conférence, suscitée par les ONG, intervenait dans un contexte de crise économique sociale, humaine, politique et juridique sans précédent en Afrique qui a conduit à une chute remarquable des indicateurs et tendances de développement économiques, accentuée par une centralisation excessive de pouvoirs dans de nombreux pays. C'était la période de l'afro pessimisme. L'objectif de cette conférence d'Arusha était de promouvoir la participation populaire en vue d'un redressement économique et d'un développement accéléré de l'Afrique.

Plus de 500 personnes représentant toutes sortes d'organisations populaires (organisations non gouvernementales, organisations de jeunes, de femmes, syndicats, organisations communautaires de base) ainsi que des représentants des gouvernements africains, d'organisations du système des Nations Unies, d'organisations régionales, sous régionales et inter-gouvernementales, de bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux et de spécialistes africains et non africains y ont pris part.

Dix ans après, la question de la participation populaire au développement est toujours d'actualité en Afrique. C'est la raison pour laquelle la CEA a demandé au CONGAD, compte tenu de son audience et de l'expérience sénégalaise d'organiser un forum national sur le développement participatif dont les objectifs sont de :

- promouvoir le dialogue et l'échange d'informations entre partenaires au développement en tirant parti des expériences sénégalaises ;
- déterminer la nature et l'ampleur de la participation des organisations de la société civile ainsi que la valeur et les avantages comparatifs de leur engagement ;
- formuler des propositions sur les moyens, stratégies, et mécanismes permettant de renforcer la participation au développement et à la gouvernance en Afrique.

Dans le contexte actuel de mondialisation de l'économie et de globalisation des échanges, renforcée par le développement sans précédent des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), l'Afrique connaît de sérieux risques de marginalisation et de domination accrus.

Assurer une participation populaire au développement c'est à dire « *...habiliter le peuple à s'impliquer dans la mise sur pied des structures et la conception de politiques et de programmes qui servent les intérêts de tous et ainsi qu'à contribuer efficacement au développement et à en partager équitablement les avantages* »¹ est la seule alternative véritable pour les Africains.

Plus que jamais, les principales ressources de l'Afrique sont ses populations, son « capital le plus précieux ». C'est pourquoi, seule leur participation pleine et entière peut contribuer à surmonter les difficultés et obstacles au développement des pays africains.

Les populations sont le moteur du développement. Il est donc illusoire de penser réaliser le développement sans leur participation dans la définition, l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités.

La participation populaire est donc un moyen de réaliser efficacement des actions et une voie obligée pour atteindre des résultats durables et satisfaire les besoins d'épanouissement des populations. Elle

¹ Extraits de la Charte Africaine de la participation populaire au développement p.19.

est à la fois un levier et un baromètre. Mais comment mettre à profit cet outil de développement participatif en vue d'assurer sans cesse l'amélioration du niveau et du cadre de vie des populations.

II - APPERCU SUR LA SOCIETE CIVILE SENEGALAISE

Le contexte historique d'apparition et de formation de la société civile sénégalaise est lié aux analyses du sous développement, de ses causes et de ses conséquences se rattachant aux échecs des politiques d'Etat et aux responsabilités des gouvernants dans les crises politiques économiques et sociales qui caractérisent les états africains, dont le Sénégal. Un moment d'intenses activités intellectuelles sur les processus de démocratisation et sur le contenu qualificatif de la gouvernance, d'une part et sur l'efficacité de la gestion économique du pays d'autre part à accompagner l'émergence de la société civile.

Porteuses de nouvelles visions, de nouvelles convictions, mais aussi de programmes alternatifs, en matière de développement, de nombreuses organisations sont apparues dans la sphère privée pour réclamer des changements profonds et une plus grande participation des forces vives du pays à la gestion des affaires communes à tous.

La société civile qui regroupe ces organisations diverses et multiples s'est ainsi progressivement formée dans la critique et le rejet de la gestion de l'Etat, jugé inefficace pour sortir le pays du marasme économique, hier, et aujourd'hui, de la pauvreté.

La Société Civile Sénégalaise se compose de l'ensemble des organisations évoluant en dehors de la sphère étatique, directement ou indirectement. Ce sont des individus ou groupes dont les opinions, attitudes et existences quotidiennes ne dépendent pas de la volonté de l'Etat ni de son soutien absolu. C'est un espace de la sphère publique qui se développe avec une relative autonomie, vis à vis de l'Etat, dans la défense de ses intérêts :

1. les professions libérales indépendantes (avocats, médecins, journaliste...);
2. les organisations formelles telles que les ONG, consortia, les organisations de jeunes, les syndicats, etc. ;
3. les organisations à base ethnique qui ont des programmes de développement pour leur région ou terroir ;
4. les ONG internationales, bailleurs de fonds, fondations intervenant et soutenant la société civile.

La Société Civile Sénégalaise n'est pas encore régie par un cadre juridique « global et harmonisé », ce qui relèverait d'ailleurs du domaine de l'impossible, vu l'identité des organisations, et leurs objectifs spécifiques ; elles ont cependant un certain nombre de dénominateurs communs qui favorisent des rapprochements, des échanges, un dialogue et la prise de positions consensuelles et harmonisées sur des problèmes d'importance nationale ou internationale.

C'est dire qu'il n'existe pas encore de réseaux concertés de la société civile, dans le pays, régissant la communication participative diffusant l'information stratégique et organisant les rencontres de dialogues interactifs et d'analyses débouchant sur des positions communes et leurs prises en charge effective dans les meilleures conditions possibles. Un tel réseau est à créer.

Les organisations de la société civile, en l'absence de ce réseau, fonctionnent avec chacune son code de conduite fondé sur une déontologie tacite ou codifiée propre qui veille au respect des valeurs partagées internes à chaque groupe ou institution.

Quant aux rapports entre la Société Civile et l'Etat, ils s'articulent autour des fonctions de la société civile, notamment celles de contre pouvoir, de lobbying et de propositions alternatives.

Ces rapports très souvent conflictuels, et parfois tendus avec la remise en cause de la capacité de l'Etat à gouverner et à administrer, nécessitent bien entendu des mécanismes et des espaces de dialogue et de concertation ; ceux-ci sont convoqués, du côté de l'Etat ou du côté des organisations de la société civile à chaque fois que le besoin se fait sentir. Des médiations opportunes peuvent être commises dans les cas de rupture totale entre les parties par rapport à des enjeux d'importance capitale et des conflits d'intérêts.

Il faut toutefois préciser que l'action de l'Etat et celle de la société civile sont complémentaires.

En revisitant quelques expériences du CONGAD, nous pouvons en dégager de précieuses indications et enseignements dans ce sens.

III – PRESENTATION DU CONGAD

Le Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD) est un consortium de plus de 120 ONG nationales, étrangères et internationales dont la vocation est de promouvoir la concertation et les échanges entre les ONG, la solidarité inter-ONG dans l'appui aux communautés de base, d'assurer le rôle d'interface entre le mouvement ONG, l'Etat et les autres partenaires au développement.

Il est structuré en commission de réflexion, réseaux thématiques articulés autour de 10 cellules régionales sous la direction d'un Comité Exécutif dont la permanence est assurée par un secrétariat exécutif comprenant trois services :

- Service Administratif et Financier ;
- Service d'Appui aux Programmes ;
- Service Communication et Information.

Du fait de sa position au niveau national, de sa crédibilité et son audience au niveau international et national, il constitue un point de jonction important de nombreuses initiatives de la société civile. Celle-ci est pour nous constituée d'un ensemble d'organisations et de personnalités civiles regroupant les organisations communautaires de base, les élus locaux, les groupements, les syndicats, les ONG, les groupements d'intérêts économiques, les associations sportives et culturelles, les chefs coutumiers et traditionnels, les leaders d'opinion, les communicateurs et les associations de défense de droits humains, etc.

Le CONGAD est un sous-ensemble de maillons d'une longue chaîne dénommée société civile qui s'érigent en contrepouvoirs pour défendre les populations contre les dérives de l'Etat, du grand capital, du militarisme et des politiciens.

« Ni princes, ni marchands, mais des citoyens simplement conscients et acteurs »

Le CONGAD n'est donc qu'un démembrement actif de la société civile et revendique son appartenance à celle-ci. Les problématiques de l'engagement de la société civile et de sa contribution au développement, de la gouvernance, de la nature, du rôle et des avantages comparatifs des organisations de la société civile, des mécanismes, stratégies et méthodes d'une bonne participation populaire au développement ne peuvent être épuisées à travers cette étude restreinte qui ne prend en compte que l'expérience directe du CONGAD.

Toutefois, les enseignements et les conclusions qui en seront issus peuvent être généralisés pour l'ensemble des organisations de la société civile.

IV – EXPERIENCES DE PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT ET A LA GOUVERNANCE

Les besoins humains sont multiples, complexes et infiniment grandissants, les ressources sont généralement limitées et rares. Comment combiner de façon optimale la satisfaction de ces besoins et l'utilisation des ressources disponibles? Tel est fondamentalement l'enjeu du développement.

Pour nous, le développement est la quête de l'épanouissement intégral de l'individu et de la collectivité, un processus continu de satisfaction des besoins de l'être humain en vue de l'accomplissement de son potentiel et de son bien être économique, social et culturel...

Or donc, aucun acteur de développement fut-il étatique n'a l'apanage ni l'exclusivité du développement pour la simple et bonne raison qu'il ne peut tout seul satisfaire tous les besoins des populations.

Pendant longtemps, l'illusion que l'Etat était le seul promoteur du développement a existé. Cette illusion a donné naissance à différentes idéologies sur l'Etat – providence, omniscient et omnipotent.

Face aux crises multiformes et cycliques auxquelles les Etats n'ont encore pu donner des solutions durables, des formes de conscience ont commencé à se développer au sein des populations. Aussi, les autres acteurs (économiques, sociaux, institutionnels) ont commencé à prendre une part active dans le développement. Mais les rôles et responsabilités des uns et des autres n'ont pas toujours été clairs, ce qui, souvent, entraîne des relations heurtées entre ces catégories d'acteurs et l'Etat.

Au Sénégal, les premières ONG ont fait leur apparition dans les années 60. Elles étaient surtout des organisations caritatives et/ou de secours d'urgence. Elles ont renforcé leur implantation à la faveur des sécheresses et autres calamités naturelles. Mais leur expansion véritable n'a commencé que dans les années 80 avec l'avènement de nombreuses ONG nationales, favorisé par la crise économique persistante et les politiques d'ajustement structurel. Leur apparition traduit surtout une volonté d'auto organisation et d'auto défense des populations ainsi qu'un élan de solidarité Nord-Sud entre les populations.

C'est dans ce contexte qu'est né le CONGAD en 1981 sur l'initiative de quatre ONG. Sa création résultait de deux besoins fortement ressentis :

- défendre les intérêts matériels et moraux des ONG face à l'Etat ;
- coordonner les actions des ONG sur le terrain.

De petit groupe de défense à caractère syndical, le CONGAD s'est mué en un véritable réseau de coordination des actions des ONG, de concertation avec l'Etat et les autres partenaires au développement et de plaidoyer en faveur des populations à la base.

Depuis sa naissance jusqu'à nos jours, le CONGAD en tant qu'institution, à travers ses différents démembrements (réseaux, cellules, commissions) et ses membres, n'a cessé de contribuer à la recherche de solutions aux problèmes du développement au Sénégal. Cette recherche participative des ONG a connu des fortunes diverses mais elle est globalement positive et très appréciée par tous les partenaires au développement : Etat, Bailleurs de fonds, populations.

Pour illustrer cette contribution du CONGAD au développement participatif et à la gouvernance, nous relatons quatre (04) expériences vécues parmi les plus saillantes :

4.1 – Exécution de projets/ Programmes de développement

Une étude récemment menée par le CONGAD sur l'impact de l'intervention des ONG au Sénégal (Mai 2000) a montré l'apport important fourni par les ONG au profit des populations. Dans cette étude portant sur un échantillon de 59 ONG, la nature et l'ampleur de la contribution des ONG dans les actions de développement au Sénégal a été mis en relief.

Ainsi, il est apparu que les principaux secteurs d'intervention des ONG sont l'éducation (21,8 %), la santé et population (21,8 %), l'agriculture (31,3 %), l'environnement (0,9 %), l'épargne – crédit (8,1 %), l'artisanat (4,3 %), l'hydraulique (11,9 %) et les droits humains (1,2 %). Ces interventions se font aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale. Les principales régions d'intervention étant par ordre d'importance Dakar, Kaolack, Saint-Louis, Thiès, Fatick et Diourbel. Les programmes d'investissement ont évolué comme suit entre 1992 et 1996 (en milliards de FCFA).

1992	1993	1994	1995	1996
2.511.000.000	2.569.000.000	3.138.000.000	4.108.000.000	4.073.000.000

Sur l'ensemble de cette période, le cumul des investissements est de 16.339.000.000 FCFA qui ont permis de financer 498 projets et programmes soit une moyenne de 99,6 projets par an. Les sources de financement de ces programmes / projets sont internes (25,5 %) et externes (74,5 %). Les sources internes proviennent des cotisations des membres, des souscriptions volontaires et des activités génératrices de revenus. Les sources externes ont pour origine les ONG du Nord, les organismes bi et multilatéraux de coopération.

Les bénéficiaires directs des programmes/ projets réalisés sont des groupements, associations, et individus au nombre de 32.630 personnes dont 53 % de femmes.

On constate donc malgré la limite de l'échantillon, (59 ONG sur plus de 300 actives au Sénégal), des investissements appréciables ont été réalisés en faveur des populations.

De cette étude, nous pouvons tirer plusieurs constats :

- un accent est mis sur des secteurs prioritaires de lutte contre la pauvreté (agriculture, éducation, santé, hydraulique) qui ont contribué à améliorer les conditions de vie des populations ;
- les ONG diversifient leurs sources de financement et tentent de mettre en place des stratégies de pérennisation (ressources internes /externes ; coopération non gouvernementale, bi et multilatérale) même si elles sont encore dépendantes pour l'essentiel ;
- l'apport des ONG est un complément à celui des autres acteurs d'où l'intérêt et la nécessité d'une coopération et d'un partenariat entre eux ;
- les ONG développent des stratégies de transfert de connaissances et de compétences au profit des populations (formation de relais techniques et de leaders associatifs), des stratégies de promotion de la participation (financière, matérielle, physique et intellectuelle) et de la responsabilisation des communautés de base. Ainsi, certaines ONG comme le GADEC ont développé des approches spécifiques de gestion et de réhabilitation des terroirs villageois (GRTV) – « *La GRTV est une approche de développement participative, itérative et globale qui tient compte des ressources (naturelles, humaines, matérielles, financières), des potentialités, contraintes et problématiques des terroirs villageois, des dynamiques, activités*

et acteurs du milieu, des interrelations entre les ressources, les activités et les acteurs (internes et externes) dans un espace local défini »² ;

- une meilleure prise en compte des besoins pratiques et des intérêts stratégiques de la femme dans les projets et programmes des ONG.

I. 4.2 – Participation à la mise en place de cadres institutionnels

Traditionnellement, la définition des politiques de développement était le domaine réservé de l'Etat et des organisations politiques. Toute ONG qui s'intéressait aux questions politiques était suspectée et désignée du doigt comme « politicienne », ce qui créait une atmosphère des plus exécrables entre les ONG et l'Administration qui développaient plus la compétition que la complémentarité.

Au Sénégal, cela s'est traduit par des relations difficiles entre le CONGAD et l'administration de tutelle des ONG. Chaque entité étant jalouse de ses prérogatives ou voulant préserver son identité ou sa chasse-gardée. Un dialogue de sourds s'est installé empêchant du coup une optimisation des ressources et un partenariat pour maximiser l'impact des programmes sur les populations. Cette situation a été renforcée par le vide juridique sur le cadre d'intervention des ONG dont la réglementation n'a commencé qu'en 1989.

En 1996, un Décret (N° 96-103) modifiant le décret n° 89-775 du 30 juin 1989 fixant les modalités d'intervention des ONG a été institué sous la pression du mouvement ONG. Un cadre de concertation tripartite ONG / Bailleurs/ Gouvernement a été mis en place à cet effet (Article 22 du décret). Il est placé sous l'autorité du Secrétariat Général de la Présidence de la République. Il se réunit une fois par semestre en session ordinaire et chaque fois que de besoin en session extraordinaire pour connaître de toutes questions relatives à l'action des ONG et formuler des recommandations intéressant les ONG ou le gouvernement.

L'existence de ce cadre et le contexte nouveau de dialogue ont permis de consulter et d'associer le CONGAD dans l'élaboration de la mise en œuvre d'importantes politiques nationales de développement.

En 1995/96, contribution à la définition de la loi sur la régionalisation comme troisième et ultime étape de la décentralisation au Sénégal à travers l'organisation d'un atelier national des ONG à Thiès, d'ateliers régionaux à Tambacounda (GADEC) et Ndoum (USE). Une synthèse des recommandations a été faite et remise à l'ensemble des députés à l'Assemblée Nationale avant le vote de la loi N°96-06 du 22 Mars 1996. La décentralisation offre une opportunité longtemps revendiquée par les ONG que certaines même ont exploité dans les faits au niveau de leurs zones d'intervention. Ainsi, malgré les nombreuses limites de cette politique de décentralisation, beaucoup de revendications des populations et des ONG ont été prises en compte. La décentralisation offre aujourd'hui un cadre propice et une opportunité nouvelle pour une participation populaire plus dynamique. Déjà, neuf (09) domaines de compétences traditionnellement dévolus à l'Etat ont été transférés aux collectivités locales : régions, communes et communautés rurales.

Si éduquer c'est informer et former pour développer des savoirs, savoir-faire et savoir-être au profit des populations en vue de l'accomplissement de leur personnalité, les ONG ont beaucoup contribué dans ce domaine de prédilection.

L'éducation revêt une dimension stratégique de première importance pour elles. En définitive, on peut dire que l'éducation au développement est l'objectif principal des ONG. Forte de cette conviction, le CONGAD s'est impliqué dans le sommet mondial pour l'Education Pour Tous(Avril 2000 à Dakar)et a aidé toutes les ONG du monde pour assurer une participation à cette importante rencontre ;

² Extrait du « Développement Communautaire à la Gestion et Réhabilitation des terroirs villageois » - P16 – GADEC - 1999

Cet exercice a été mené de la manière suivante : - concertation entre ONG pour définir les termes de références et les modalités de leur implication – concertation ONG/ Gouvernement pour le partage des tâches et les responsabilités – réalisation d’une étude sur « la contribution des ONG/Société civile à la réalisation des objectifs d’éducation pour tous – organisation d’ateliers de restitution / validation de la contribution des ONG / société civile – présentation de la contribution des ONG au Forum mondial – mise en place d’un comité de suivi des recommandations et définition d’un plan d’action des ONG. Cette expérience a permis une meilleure visibilité de l’action des ONG dans le domaine de l’éducation, une diffusion de leur vision de l’éducation et des priorités d’avenir.

4.3 – Participation à la définition et à la mise en œuvre de politiques nationales de développement

En 1995, le CONGAD a participé à l’élaboration du Plan d’Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) dans le cadre de la Convention de Lutte Contre la Désertification (CCD).

Cette participation s’est faite selon un processus itératif en plusieurs étapes :

- forum national de lancement du processus ;
- information et sensibilisation des acteurs ;
- concertation par catégories d’acteurs au niveau décentralisé (régions, département)
- Forum national pour préparer la contribution des ONG ;
- Forum national de restitution et de validation de toutes les catégories d’acteurs (producteurs ruraux, ONG, élus locaux, jeunes, femmes, chefs religieux et coutumiers, instituts de recherche et de formation).

Cette expérience a abouti aux résultats suivants :

- Publication d’un document de contribution des ONG intégré dans le document national ;
- Mise sur pied d’un Forum National des Acteurs Non gouvernementaux (ANG) regroupant toutes les catégories d’acteurs de la société civile pour assurer le suivi évaluation des actions environnementales ;
- Le CONGAD siège dans l’Organe National de Coordination (CONSERE) des actions en matière d’environnement.

II. 4.4 – Participation à la démocratisation / gouvernance et à la promotion de la paix

Si la démocratie est une condition indispensable pour assurer la pleine participation des populations aux processus de développement, il ne peut y avoir de développement sans la paix. Démocratie et Paix sont indissociables du développement dont ils constituent les facettes de la médaille. C’est pourquoi le CONGAD s’est beaucoup investi dans ces différents domaines :

- En Casamance par la réalisation d’un programme dénommé « *Programme Sud – Solidarité, Urgence et Développement* » qui a permis entre autres de promouvoir un dialogue social, de réaliser des actions de secours d’urgence en faveur des victimes de la guerre ;
- Pendant les élections Présidentielles de Février – Mars 2000 par une campagne d’information et de sensibilisation pour une inscription massive des populations sur les listes électorales et par une médiation entre acteurs politiques à travers le FASC (Forum d’Action de la Société Civile) pour des élections démocratiques, libres et transparentes.

V – ACQUIS ET ENSEIGNEMENTS

Ces expériences riches, multiformes et variées du CONGAD qui ne sont sans doute qu'une illustration, nous permettent toutefois de dresser les principaux acquis et les enseignements tirés sous l'angle de la participation au développement et à la gouvernance.

5.1 – Principaux acquis

- Aménagement d'un cadre institutionnel attractif d'intervention des ONG propices au développement des initiatives ;
- Décentralisation du pouvoir au niveau local et meilleure responsabilisation des populations ;
- Contribution à la réduction de la pauvreté, à la promotion de l'autosuffisance alimentaire des populations et à l'éducation (alphabétisation, scolarisation) ;
- Institutionnalisation de la participation des ONG à la définition et à la mise en œuvre des politiques nationales de développement ;
- Participation du CONGAD à certaines instances de consultation au niveau national (Cadre de concertation ONG/ Gouvernement, Conseil Economique et Social, Commission d'examen des Plans d'Investissement des ONG, Commission d'Agrément des ONG) et régional (Conseil Economiques sociaux régionaux, Comité Régionaux de Développement) ;
- Contribution à la formation d'une conscience citoyenne et à l'émergence de la société civile ;
- Affirmation d'une identité des ONG et adoption d'un code d'éthique et de déontologie des ONG ;
- Promotion d'un dialogue social entre acteurs pour la résolution de conflit, internes aux ONG et en dehors des ONG ;
- Contribution à une meilleure capacitation des organisations communautaires de base ;
- Création de réseaux d'échanges, de coordination et de concertation au sein des ONG (Réseau Environnement et Développement, Réseau Citoyenneté Démocratie Droits Humains et Paix, Réseau Epargne et Crédit) et dans la société civile (Forum d'Action de la Société Civile, Plate-forme nationale sur les Accords UE/ACP, Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde,...).

III. 5.2 – Enseignements

L'éclosion des ONG en Afrique est historiquement liée à l'échec des politiques des Etats qui n'ont pas su satisfaire les besoins économiques, sociaux culturels des populations. Cet échec résulte généralement des approches non participatives dans la conception et la mise en œuvre des politiques de développement, le manque de démocratie et de justice sociale. Les sécheresses et autres catastrophes (guerres, inondations) ont aggravé les conditions d'existence des populations déjà très précaires.

Pour aider les populations à maîtriser leurs destins et à orienter leurs choix économiques et politiques, les ONG ont été initiées sur la base d'un volontariat et d'un engagement militant. Ce nouveau type de militantisme a investi progressivement tous les champs de l'activité humaine sans grand professionnalisme mais avec beaucoup de générosité et de conviction.

Aujourd'hui, les ONG sont devenues de plus en plus professionnelles, crédibles et incontournables dans toutes les actions de développement en Afrique. Quels enseignements nous pouvons en tirer à partir de nos expériences au Sénégal ?

1. Du fait de leur place centrale dans le processus de développement, les populations, qui sont à la fois le moteur et la finalité de ce développement doivent occuper le rôle de premier plan. Elles doivent lutter pour une participation démocratique à tous les niveaux des processus de développement.
2. Pour assurer un succès à ses politiques de développement, l'Etat a le devoir de garantir une pleine participation des populations, satisfaire les demandes populaires et promouvoir la responsabilisation des populations dans les prises de décision.
3. Les ONG qui sont des démembrements actifs de la société civile ont pour rôle de défendre les intérêts des populations à tous les niveaux et dans tous les domaines. Elles ne sont ni des auxiliaires de l'Etat, ni des agences d'exécution des bailleurs de fonds. Elles sont des associations privées ayant une identité et une autonomie à préserver. Elles se caractérisent par leur proximité vis à vis des populations, la souplesse de leur intervention, leur esprit d'innovation et leur caractère de laboratoire social. Elles sont des catalyseurs de la participation populaire au développement ayant leurs visions et leurs stratégies propres. Leur mission générale est l'éducation des populations. Cependant, elles ne peuvent pas tout faire et n'ont pas l'apanage du développement. Elles sont des partenaires et un complément aux autres acteurs du développement.
4. Les Bailleurs de fonds sont des pourvoyeurs de fonds qui ont des attentes spécifiques.
5. L'absence de vision partagée du développement et des rôles et responsabilités des différents acteurs a souvent conduit à des clivages néfastes et à des gaspillages de ressources qui ont déteint sur les résultats des programmes de développement. La clarification et l'assumption des rôles et responsabilités dévolus à chaque type d'acteurs est une condition essentielle de promotion de développement participatif.
6. Le partenariat entre acteurs du développement est nécessaire. Mais il obéit à une philosophie, une démarche, des principes et des valeurs : - il est un principe d'action des ONG, une valeur basée sur le respect et l'enseignement mutuel, la liberté de critique et d'action de chaque partenaire. Il implique un partage de vision et d'objectifs mais aussi une indépendance politique et organisationnelle.
7. Fort de ces convictions établies sur la base d'expériences confirmées, le CONGAD s'est doté d'un code d'éthique et de déontologie qui clarifie la finalité des ONG, leur missions et objectifs et leurs principes de travail basés sur : la non-discrimination dans les interventions ; le caractère non partisan des ONG ; le respect de la loi et des textes régissant l'intervention des ONG, une éthique de gestion saine et un code moral ; la promotion de la participation et de la responsabilisation des populations dans toutes leurs activités ; la prise en compte des cultures, savoirs et savoir-faire locaux ; le fonctionnement démocratique de leurs structures ; la recherche d'autonomie financière et la mobilisation des ressources locales.

VI – CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Si le développement doit profiter en premier lieu aux populations qui en sont finalement les principaux moyens de réalisation et sa finalité, il va de soi qu'aucune initiative de développement ne saurait être concluante sans la pleine participation de ces populations.

Comment s'assurer qu'une telle participation est assurée et devient donc la problématique principale du développement à la base. L'expérience très riche des ONG dans ce domaine et les enseignements qui en sont issus nous conduisent à identifier des pistes d'action prioritaires pour l'avenir.

Le Sénégal dispose de nombreux atouts pour promouvoir un développement réellement participatif : environnement socio-politique et institutionnel favorable ; disponibilité et expertise des ressources humaines ; société civile émergente et dynamique ; relance de la croissance économique.

Toutefois, ces atouts seraient vains et sans utilité s'ils ne sont pas mis au profit d'un développement économique, social et culturel en faveur des populations aujourd'hui confrontées aux grands fléaux de la pauvreté endémique, de la dégradation de l'environnement, de l'analphabétisme et autres problèmes de santé et d'éducation de base.

Pour le CONGAD « *Il s'agit, par la participation populaire, d'œuvrer au Sénégal pour une société panafricaine démocratique de solidarité, de justice économique et sociale ancrée sur nos valeurs culturelles positives, ouverte sur le monde et orientée vers un développement humain durable* » (extrait p.21 : Plan stratégique du CONGAD).

Dans la perspective de cette vision du CONGAD, nous formulons les recommandations suivantes pour assurer une plus grande participation des populations au développement et à la gouvernance :

1. Développer, capitaliser et vulgariser les expériences des ONG en matière de stratégies et d'approches participatives ;
2. Renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des organisations populaires de la société civile pour accroître leurs pouvoirs de négociation et de réflexion.
3. Appuyer les processus de décentralisation et de développement local par une plus grande responsabilisation des communautés de base.
4. Promouvoir des échanges et concertations Etat/ Société civile/Bailleurs de fonds/ Secteur privé d'une part, au sein de la société civile d'autre part, tant au niveau local que national et sous régional dans une perspective de partenariat durable.
5. Faciliter un meilleur accès des communautés de base à l'information économique, social et politique et en vue de la consolidation et du développement d'une conscience citoyenne.
6. Favoriser et renforcer la participation des groupes marginalisés ou défavorisés aux prises de décisions.
7. Promouvoir un dialogue politique et social pour renforcer la démocratie, l'Etat de droit et la paix, base essentielle d'un développement durable et concerté.

Fait à Dakar, le 04 novembre 2000.

ANNEXE IV : TEXTE INTRODUCTIF DU CONGAD

CADRE JURIDIQUE D'INTERVENTION DES ONG / CODE D'ETHIQUE / DEMOCRATIE ET CITOYENNETE

L'un des faits marquants de ces deux dernières décennies au SENEGAL, est l'émergence d'un mouvement associatif fort et très dynamique. L'impératif d'agir mais aussi l'échec de l'Etat omnipotent à faire face aux besoins sociaux des populations particulièrement celles les plus démunies, ont favorisé l'éclosion des ONG.

Si au début des années 70 on dénombrait à peine une dizaine d'ONG, aujourd'hui il existe près de trois cent (300) organisations dûment répertoriées au niveau du ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale.

Ce développement fulgurant, l'Etat n'a pas su l'anticiper. Ce n'est qu'à la fin de la décennie 80, en 1989 exactement, que les pouvoirs publics ont senti la nécessité de réglementer les modalités d'intervention des ONG au SENEGAL.

I- CADRE INSTITUTIONNEL REGISSANT L'INTERVENTION DES ONG

L'intervention des ONG au SENEGAL est régit par un décret. Le premier date du 30 Juin 1989. C'est le décret 89.775.

Après quelques années de mise en œuvre, les ONG se mobilisent pour l'adoption d'un nouveau cadre réglementaire. En effet, le développement des ONG, la diversité des secteurs dans lesquels elles interviennent et les moyens de plus en plus importants qu'elles mobilisent se heurtent aux limites du décret de 1989. Une commission tripartite avec le Ministère de tutelle, celui des Finances et du Pan travaille à l'élaboration d'un nouveau protocole d'accord.

Cette commission parvient à élaborer un protocole d'accord parties. Mais à la surprise des ONG, le texte promulgué n'est pas celui de la Commission. Nous sommes en 1993, le début d'une longue crise entre l'Etat et la communauté des ONG notamment à travers son consortium le CONGAD.

Les ONG mènent une intense campagne de sensibilisation de lobbying qui a aboutit finalement, à la signature du décret 96-103 du 08 Février 1996. Ce nouveau décret régleme de manière plus exhaustive l'intervention des ONG, les conditions d'attribution de l'agrément, le suivi, l'évaluation et les sanctions.

Mieux avec le nouveau décret, le CONGAD représente la communauté des ONG au niveau de la Commission de délivrance des agréments et celle d'examen des Programmes d'investissement.

Pour favoriser le dialogue et développer un réel partenariat avec l'Etat, le décret institue une Commission de Concertation Gouvernement/ONG dont la présidence est assurée par le Secrétariat Général de la Présidence de la République. Incontestablement, le décret 96-103 constitue une réelle avancée, «une avancée importante» selon la présidente du CONGAD de l'époque Mme FATOUMATA SOW.*

En dehors de ce texte fondamental les ONG sont également régies par le Code des Obligations Civiles et Commerciales. (Voir en annexe, les textes légaux de référence).

Le cadre institutionnel actuel permet le dialogue entre l'Etat et les ONG. Il a contribué à réduire la méfiance réciproque entre ces deux partenaires obligés c'est à dire l'Etat et les ONG.

Malgré les progrès réalisés, des difficultés subsistent et sont liées particulièrement aux conditions d'évaluation et aux renouvellements des programmes d'investissement.

II- LE CODE D'ETHIQUE DES ONG :

Dans un contexte marqué par une croissance rapide du nombre d'ONG, le CONGAD a jugé utile de provoquer une réflexion sur l'Identité des ONG. Cette rencontre qui a réuni l'essentiel des cadres de la communauté des ONG, leurs partenaires techniques et des cadres de l'Etat a débouché sur une recommandation majeure : la nécessité d'un Code d'Ethique et de Déontologie.

A la suite d'un large processus participatif, le Code d'Ethique des ONG membres du CONGAD a été adopté. Le Code vise essentiellement l'autorégulation et permet de consolider l'image positive des ONG acquises auprès des populations, des communautés de base et de leurs partenaires. Il est porteur d'un ensemble de principes, de valeurs qui postulent la solidarité, la transparence et l'équité dans la mise en œuvre des activités. Loin d'être une nouvelle coercition, il demeure un garde-fou, une barrière infranchissable pour les aventuriers.

Le CONGAD s'attèle présentement à la mise en place d'un Comité d'Ethique, qui sera le gardien vigilant du respect du Code que la communauté s'est librement donnée.

Ce Code marque incontestablement la maturité du mouvement ONG sénégalais !

III- DEMOCRATIE ET CITOYENNETE

Si à l'origine l'intervention des ONG était essentiellement orientée vers la résolution des problématiques sociales comme la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, l'accès aux soins de santé primaire, l'accès à l'eau potable et à l'instruction, maintenant il est heureux de constater que la question des droits humains et la promotion de la citoyenneté sont au cœur des préoccupations des ONG.

Cet engagement résulte du constat que la majorité des populations, surtout celle non alphabétisée, ignorait pour l'essentiel ses droits. A ce constat, s'ajoute que pour les ONG et d'autres acteurs de la société civile, l'Etat qui est chargé de défendre les droits (liberté de manifester, liberté de la presse, libertés syndicales, droit de vote etc.) les violent ou ne fait aucun effort pour les promouvoir.

**ANNEXE V : EXPERIENCE DE LA CELLULE NATIONALE DU
PROGRAMME RAF/95/009**

FORUM NATIONAL SUR LA PARTICIPATION AU DEVELOPPEMENT

Dakar- 21 au 23 Novembre 2000

**EXPERIENCE DE LA CELLULE NATIONALE DU
PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA
SOCIETE CIVILE POUR LA REDUCTION DE LA
PAUVRETE**

CONGAD/PNUD/RAF/95/009

Fassory Diawora

Coordonnateur de la Cellule Nationale

Novembre 2000

INTRODUCTION

L'approche participative du développement est de plus en plus évoquée par l'ensemble des partenaires comme un processus incontournable. Ce qui suppose l'implication aux côtés de la puissance publique des autres acteurs au développement tels que le secteur privé et la société civile.

Cette démarche est d'autant plus nécessaire que la crise économique gagne du terrain et rend inefficentes les politiques de développement jusque là préconisées notamment, l'approche de l'Etat providence.

On assiste donc partout dans les pays en développement à un approfondissement de la crise. Cela se traduit en Afrique par un accroissement de la pauvreté, un affaiblissement des institutions, un recul de la démocratie et une multiplication des foyers de guerre.

Au Sénégal, la sécheresse des années 70 combinée aux chocs pétroliers durant la même période et la dévaluation du FCFA intervenue en 1994 ont aggravé la crise entraînant ainsi une paupérisation des masses laborieuses

L'intervention des institutions de Bretton Woods a eu des conséquences néfastes à travers les effets pervers des politiques successives d'ajustement structurel.

Ce marasme économique a eu pour conséquence, entre autres une accentuation de la dynamique associative comme réponse aux maux qui gangrènent la société. Cela se traduit par des tentatives de regroupement dans des associations de femmes, de jeunes, des syndicats, des ONG, etc.

Ce phénomène précurseur traduit la volonté des populations laborieuses de prendre en main leur destinée et de participer activement au développement de leur pays.

Ainsi, le concept de société civile né au 19^e siècle prend de l'ampleur et s'impose de plus en plus à travers des alternatives de développement auto centré et auto entretenu.

Les tentatives de fédération de la Société Civile voient le jour et s'orientent vers la mise sur pied d'organisations fortes au plan national, continental et mondial.

Le mouvement ONG s'affirme dans ce contexte comme le fer de lance d'un processus désormais irréversible. A travers cette prise de conscience, la Société Civile affirme son identité, son autonomie et son rôle de contre- pouvoir qui vise à contrecarrer tout dérapage des gouvernants dans la gestion de la chose publique.

Au Sénégal, le Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD) joue un rôle de premier dans la mobilisation de la société civile à travers ses commissions, ses réseaux, ses cellules régionales et ses programmes spécifiques, tels que le Programme Solidarité Urgence Développement (Programme SUD) dans la recherche de la paix en Casamance et surtout le Programme de Renforcement de la société civile pour la Réduction de la Pauvreté (PNUD/CONGAD/RAF/95/009).

Nous insisterons plus particulièrement sur l'expérience de la Cellule Nationale du programme RAF dans la mobilisation de la société civile pour la réduction de la pauvreté et la bonne gouvernance.

I -PRESENTATION DU PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE LA SOCIETE CIVILE POUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE EN AFRIQUE SUB SAHARIENNE

1.1 -Historique

Ce programme fait suite au programme régional «Renforcement de la collaboration ONG/Gouvernement/PNUD» commencé en 1990. Les résultats de l'évaluation réalisée en 1994 ont révélé l'importance d'une telle initiative dont les acquis sur le terrain et le memento engendré sont consolidés à travers un nouveau programme: «Programme de Renforcement de la Société Civile pour la Réduction de la pauvreté, RAF/95/009 ».

En mettant en place ce programme, le PNUD tient compte de sa responsabilité à développer ses relations avec les Organisations de la Société Civile (OSC) et à faire des efforts de reconceptualisation du développement en intervenant entre autres, pour l'amélioration du dialogue gouvernement / société civile ; lequel dialogue devrait faciliter la prise en compte par les décideurs des préoccupations des populations. Tout cela pourrait créer un terrain favorable au développement conscient et durable.

A l'origine, le Programme RAF/95/009 est un programme régional qui couvre 15 pays de l'Afrique Sub Saharienne regroupés dans trois sous régions dont l'Afrique de l'Ouest avec le Sénégal, le Mali, le Nigéria et le Burkina Faso.

Ce programme doit concentrer l'essentiel de ses efforts à construire et à renforcer «l'espace de pouvoir» des populations à la base, c'est à dire le renforcement de leur capacité d'analyse et leur pouvoir de négociation (donc de dialogue avec les décideurs).

Le renforcement des sociétés civiles se fera à travers trois grandes composantes :

- un observatoire des tendances qui produira des analyses sur les grandes tendances économiques, sociales et politiques, sur l'évolution et les dynamiques du mouvement associatif au sein des sociétés civiles et sur les approches et méthodes du développement participatif ;
- des échanges entre organisations à la base, visant à renforcer les capacités de concertation et de négociation des organisations de base afin de favoriser un nouveau partenariat entre les divers acteurs au niveau micro et macro ;
- une sensibilisation / formation des décideurs qui doit permettre de mieux comprendre et analyser la pauvreté, de développer des interventions participatives pour lutter contre la pauvreté et de favoriser l'élaboration de politiques et de cadre législatifs appropriés.

D'un point de vue organisationnel, ce programme était géré au niveau régional par une coordination régionale et le CODESRIA (pour la composante Observatoire) au niveau sous régional (Afrique de l'Ouest) par la FRAO et ENDA (pour les composantes Echanges à la base et Sensibilisation et Formation des décideurs).

Les Cellules Nationales constituent le point d'ancrage du programme au niveau de chaque pays et prennent en charge la gestion de toutes les composantes.

Notons que pour des raisons internes, le PNUD / New York a suspendu les activités du «Programme Régional» depuis le 31 mars 2000.

Par contre, les cellules nationales des pays de la sous région continuent à bénéficier du soutien financier des PNUD locaux conformément aux négociations tripartites (PNUD/Etat/Société Civile).

1.2 -Objectifs

1.2.1 -Objectifs de développement

Renforcer les sociétés civiles en Afrique Sub Saharienne en :

- contribuant à l'émergence, l'élaboration et la production par les populations à la base, les ONG et associations, de visions, de politiques, de stratégies et d'approches participatives ;
- contribuant à la mise en place d'un environnement législatif au niveau national, favorisant un dialogue permanent et durable entre société civile et décideurs nationaux.

1.2.2 - Objectifs spécifiques

Rendre accessibles aux organisations de la société civile des outils d'analyse des méthodes et moyens de contribuer à l'élaboration des politiques de développement ;

à travers des échanges, viser à l'harmonisation entre les dimensions micro et macro du développement ;

mettre en place des «formes volontaires de négociations sociales» donc augmenter le capital social des populations à la base, en renforçant leur capacité de concertation, de coordination, de partenariat et de plaidoyer.

1.3- Stratégie

La stratégie utilisée passe par la mise en place d'un environnement institutionnel et législatif au niveau national qui va favoriser un dialogue permanent et durable entre les organisations de la société civile et des décideurs nationaux.

II -LA CELLULE NATIONALE DU SENEGAL

2.1 -Présentation

La Cellule Nationale du Sénégal regroupe les organisations de la Société Civile que sont les ONG, les associations de droits de l'Homme, les syndicats, les organisations paysannes, les associations et fédérations d'associations de femmes, les associations de jeunesse, les associations religieuses, la presse.

L'Etat, ainsi que le secteur privé sont également représentés dans la cellule nationale.

Le programme RAF/95/009 vient en complément au Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté (PELCP) que le Gouvernement met en œuvre avec l'appui du PNUD et dont les objectifs visent à :

- améliorer les conditions de vie des populations les plus démunies ;
- allouer l'essentiel des ressources aux populations les plus pauvres ;
- conduire leur existence de façon durable ;
- assurer un accès plus facile aux biens et moyens de production ;
- garantir la sécurité alimentaire.

En prenant en charge le renforcement de la société civile par la formation et la sensibilisation des décideurs et de la société civile, le programme d'activités de la Cellule Nationale s'insère harmonieusement dans le PELCP, notamment de par sa composante formation, dialogue social et politique.

La démarche et les axes d'intervention du PELCP qui associent les organisations à la base et les ONG, les collectivités locales et la société civile sont en parfaite complémentarité avec le programme RAF/95/009.

2.2 -Mandat de la Cellule Nationale

La Cellule Nationale est la cheville ouvrière du programme. Elle est chargée de la gestion, de l'administration et du suivi au niveau national, elle doit :

- identifier les membres de la société civile ;
- définir et mettre en œuvre le programme d'activités des 03 composantes, au niveau national ;
- effectuer le lobbying du programme pour la recherche de partenariat
- mettre sur pied un réseau ouvert ;
- veiller à une bonne harmonisation entre les trois composantes.

2.3 -Activités réalisées

Rappelons que la Cellule Nationale est le lieu privilégié de formulation des préoccupations pouvant aboutir à commanditer des études complémentaires, la formulation et la mise en œuvre des programmes d'échanges et de formation; de dialogue social et politique. La première étape de mise en œuvre du programme a été d'identifier suivant des critères d'éligibilité une structure pouvant jouer le rôle d'hôte de la Cellule Nationale.

Le Conseil des ONG d'Appui au Développement (CONGAD) a donc été choisi au Sénégal pour abriter la Cellule Nationale. A ce titre, le CONGAD a reçu du PNUD la première tranche du financement et les activités ont effectivement démarré depuis octobre 1999.

La Cellule Nationale constitue aujourd'hui une force vive de la Société Civile au service de la lutte contre la pauvreté. Elle s'est appropriée ce programme du PNUD et réalise des activités pertinentes

Il s'agit pour l'essentiel :

- de l'organisation d'un atelier d'information, d'échange et de renforcement des capacités des OSC en planification participative du développement ;
- de l'organisation d'un forum national sur les initiatives locales de lutte contre la pauvreté ;
- de la restitution devant la Cellule Nationale, de l'étude du CODESRIA sur l'Etat des lieux de la pauvreté au Sénégal ;
- de la mise sur pied dans chacune des dix régions du Sénégal d'une coalition régionale de la société civile chargée de jouer un rôle de premier plan dans le cadre de la décentralisation ;
- de la réalisation d'une importante étude sur la dynamique associative au Sénégal.

III -LES ACQUIS DU PROGRAMME

3.1 -Au plan régional

Le programme a permis de mettre sur pied des cellules nationales de la société civile dans 15 pays africains. Les Cellules d'analyses créées par le CODESRIA ont effectué dans les pays concernés d'importantes études sur l'Etat des lieux de la pauvreté.

Les rencontres au plan régional (Dakar et Kampala) entre les cellules nationales africaines dans le cadre de ce programme ont été des temps forts qui ont permis à la Société civile africaine de se concerter et de lancer les jalons d'une coopération intense de la société civile. En effet, celle-ci ne peut jouer pleinement son rôle de pôle de développement que dans l'unité et la cohésion .

3.2 -Au plan sous régional,

Il existe un lien très étroit entre les différentes parties impliquées dans le processus. En dépit de l'arrêt du programme régional, les cellules nationales continuent à bénéficier du soutien des PNUD locaux.

La concertation entre les cellules nationales et le secrétariat sous régional (ENDA et FRAC) se poursuit, en vue d'un redimensionnement du programme à un niveau sous régional. Les contacts se poursuivent en direction de la mise sur pied d'un programme pilote.

3.3 -Au Sénégal

La mobilisation des acteurs de la société civile autour de ce programme est effectif depuis Avril 1998 :

- La cellule a élargi sa base à toutes les régions du Sénégal. Elle est *i* dorénavant consultée et impliquée sur toutes les questions de Société Civile et de lutte contre la pauvreté.
- Sur la base du financement actuel du PNUD, la Cellule Nationale envisage son déploiement sur l'ensemble du territoire sénégalais pour répondre aux besoins pressants de la société civile dans la lutte contre la pauvreté.

- L'organisme hôte (le CONGAD) a réussi le pari de mobiliser la Société civile autour de ce programme.
- Il existe à présent un lien très solide entre les organisations de la société civile membre du programme.
- Les demandes de participation des autres membres de la société civile parviennent régulièrement au niveau de la coordination.
- La Cellule Nationale s'est largement appropriée de ce programme qu'elle considère comme pertinent, novateur et porteur d'espoir
- Le programme permet une amélioration du partenariat Société Civile l'Etat Sénégalais et le PNUD. Chaque partie pourra trouver une occasion de rendre plus cohérente son intervention et de mieux faire ses attentes pour la synergie.

IV – PERSPECTIVES

A l'issue de cette première année de fonctionnement, la cellule envisage l'avenir avec optimisme. Dans ce contexte, elle prévoit une série d'action :

- la levée de fonds additifs dans le cadre d'un programme quinquennal ;
- la pérennisation des activités et la mobilisation de la société civile autour du programme quinquennal ;
- l'élargissement du champ d'action de la cellule dans la lutte contre la pauvreté ;
- la représentation de la cellule nationale dans les instances nationales et internationales de lutte contre la pauvreté et de bonne gouvernance ;
- l'élargissement du réseau de partenaires ;
- la contribution à la mise sur pied d'un programme pilote de la société civile au plan sous régional par la consolidation des acquis du programme RAF/95.

Ces différents points traduisent la volonté de la Cellule Nationale de poursuivre son action de mobilisation de la société civile dans la lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance. Pour ce faire, la Cellule fera appel au soutien de son partenaire privilégié le PNUD. Elle fera également appel aux autres partenaires au développement pour bénéficier du maximum d'appui nécessaire à la continuation de son programme et à l'atteinte de ses objectifs.

V – RECOMMANDATIONS

5.1 – Pérennisation des activités et institutionnalisation de la Cellule Nationale par le financement de son programme quinquennal ;

5.2 – Mobilisation de toutes les composantes de la société civile autour de ce programme pour en faire un véritable levier de la lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance ;

5.3 – Faire en sorte que la Cellule Nationale soit l'interface entre les bailleurs de fonds et les organisations de la société civile ;

5.4 – Amener les décideurs à accorder une place à la société civile, en particulier la cellule nationale, dans les instances nationales et internationales.

5.5 – Créer des cadres de concertations viables et pérennes entre Gouvernement, société civile, partenaires au développement et secteurs privé ;

5.6 – Soutien des partenaires au développement au programme pilote sous régional sur la base des acquis du Programme régional RAF/95/009.

CONCLUSION

La première année d'activité de la Cellule Nationale s'est traduite par la mobilisation de la société civile dans la cellule nationale autour d'un idéal commun de lutte contre la pauvreté et de bonne gouvernance.

La Cellule fonctionne régulièrement. Elle est devenue une force vive de la société civile qui s'insère harmonieusement dans le contexte socio- économique du Sénégal.

La Cellule Nationale, sous la couverture institutionnelle du CONGAD, a réalisé plusieurs activités de renforcement de la société civile à travers les composantes observatoire des tendances, échange à la base et formation, dialogue social et politique.

Les acquis de cette première année sont importants et se traduisent, notamment par la mobilisation de la société civile dans la Cellule Nationale, la consolidation de celle-ci et la mise en oeuvre d'activités pertinentes de renforcement des capacités en vue d'une réduction de la pauvreté.

En dépit des contraintes liées essentiellement à l'arrêt brutal du programme régional, la cellule envisage l'avenir avec confiance. Elle prévoit tout d'abord, de mettre en oeuvre son programme d'activités de la deuxième année sur la base du financement du PNUD.

Ensuite, la cellule envisage une pérennisation de ses activités et une institutionnalisation de sa structure au travers, notamment, d'un programme quinquennal de lutte contre la pauvreté.

Le processus de levée de fonds est enclenché et s'adresse à tous les partenaires au développement soucieux d'appuyer la société civile dans sa volonté de jouer un rôle accru et concerté dans le développement, aux côtés du secteur privé et de la puissance publique.

Enfin, la Cellule Nationale envisage de s'atteler avec les autres composantes de la société civile à bâtir progressivement une structure sous régionale puis régionale qui regroupera les forces vives de la société civile pour des actions concertées et efficaces de lutte contre la pauvreté et de bonne gouvernance.

ANNEXE VI : INITIATIVES LOCALES DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

INITIATIVES LOCALES, DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETE EN MILIEU URBAIN. L'EXEMPLE DE YEUMBEUL(SENEGAL)

--==--==--==--

En Afrique sub-saharienne, comme ailleurs dans le monde, l'urbanisation a eu un impact considérable dans l'évolution des mentalités, les transformations sociales, la croissance économique et le développement. Dans cette région, encore à forte composante rurale, c'est dans les grandes villes et dans les centre urbains de seconde importance que s'élaborent les pratiques sociales, la créativité culturelle et les dynamiques économiques qui déterminent pour une large part, les contours de l'Afrique du XXI^e siècle.

Mais sous leurs aspects colorés et foisonnants, la plupart des villes d'Afrique sub-saharienne vivent une période de mutations et de tensions dont l'issue est des plus incertaines. Après plusieurs décennies de croissance continue, la plupart des centres urbains ont atteint aujourd'hui une phase où il s'agit avant tout de trouver des solutions durables au délabrement des équipements, aux disparités intra-urbains et à l'extension de pauvreté urbaine.

En dépit de quelques progrès réels en matière d'aménagement urbain, les responsables administratifs et politiques ne peuvent plus ignorer une situation d'ensemble des plus critiques: l'organisation et la gestion urbaine deviennent de plus en plus chaotiques et la majorité des citoyens vivent encore dans des quartiers insalubres, sous équipés et mal desservis par les services urbains de base (écoles. dispensaires. eau potable, transports etc.). Mais la grande difficulté des citoyens demeure la question du chômage et du sous emploi. Depuis plus d'une décennie, la plupart des pays africains vivent sous les contraintes de plans d'ajustements structurels successifs dont les effets sont durement ressenties par les populations

Le pôle "moderne" des économies nationales (administration publique et secteur privé manufacturier) sont en restructuration et n'arrivent plus à créer suffisamment d'emplois. L'économie populaire urbaine, refuge habituel des plus démunis, est en plein essor mais continue de connaître une faible productivité économique faute d'un environnement technique et institutionnel favorable à sa modernisation. Le chômage urbain et la pauvreté s'étendent et touchent particulièrement les jeunes générations aujourd'hui en plein désarroi. Ainsi, autour de quelques îlots de prospérité dans les grandes villes comme Nairobi, Abidjan ou Dakar, se développe une frustration sociale exacerbée dont l'exutoire habituel est la violence urbaine.

Cette évolution contrastée des villes d'Afrique au Sud du Sahara appelle des solutions originales qui vont au delà des réponses institutionnelles (juxtapositions de projets urbains sectoriels, multipartisme, décentralisation administrative etc...) jusqu'ici mise en oeuvre par les Etats. L'urgence est à la mise en oeuvre d'approches et de stratégies novatrices permettant à la fois d'améliorer la gouvernance urbaine locale et d'appuyer les initiatives des plus démunis en vue d'une amélioration durable de leurs conditions de vie et de leur statut de citoyens.

I - PROFIL ET IMPACT DE LA PAUVRETE URBAINE A DAKAR

Historiquement, le processus d'urbanisation a toujours généré une certaine forme de pauvreté. A Dakar, comme dans les autres villes africaines, le déracinement des migrants ruraux devenus néo-citadins, l'analphabétisme et le manque de qualification d'une partie de la population se sont manifestés par l'existence de couches sociales déshéritées peu ou mal intégrées à la vie économique et sociale urbaines. Pendant longtemps, les pouvoirs publics et les spécialistes du développement ont considéré cette pauvreté humaine comme un phénomène marginal appelé à se résorber avec la croissance économique. Depuis le début des années 80, il est devenu évident, dans le contexte ouest africain et sénégalais en particulier, que loin de se résorber, la pauvreté devenait de plus en plus importante, touchant de nouvelles catégories sociales.

L'extension de la pauvreté urbaine est due à différents facteurs, tels que les cycles de sécheresse et les médiocres performances de l'agriculture qui favorisent l'exode rural, l'insuffisance des infrastructures urbaines, mais surtout par les politiques de libéralisation économique et les programmes d'ajustement structurels qui ont entraîné des pertes importantes d'emplois dans le secteur industriel et dans l'administration publique.

Le resserrement des contraintes macro économiques a eu naturellement un impact négatif sur le revenu moyen des ménages et sur la solidarité, jusque là vivace, en faveur des plus démunis. Plusieurs études ont été consacrées ces dernières années au phénomène de la pauvreté. Le profil et l'impact de celle-ci commencent à être mieux connus depuis 5 ou 6 ans.

D'après les études les plus récentes, la pauvreté touche d'abord le milieu rural où se trouvent le plus grand nombre de ménages pauvres). Ainsi, plus 32% de la population sénégalaise vit en dessous du seuil de pauvreté et, en année de mauvaise récolte c'est plus de 50% de la population totale qui vivent dans des conditions d'extrême précarité. Selon les enquêtes effectuées, les pauvres souffrent de plusieurs déficiences qui ont tendance à se cumuler. Sont considérés comme pauvres, les ménages dont les revenus sont insuffisants pour satisfaire, aux conditions économiques locales, l'essentiel de leurs besoins de base (alimentation, soins de santé, éducation des enfants etc...). Mais ce sont les mêmes aussi les mêmes qui ne disposent pas d'un accès satisfaisant aux services publics de proximité, et qui ont le plus des difficultés à participer à la vie de la cité, et prendre part ou influencer les décisions qui affectent leurs conditions générales de vie.

A Dakar, selon les définitions et les méthodes de calcul utilisées, 20 à 25% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté. La pauvreté touche prioritairement les ménages étendus dont le chef de famille est analphabète. Font partie des ménages pauvres, une grande majorité de familles dirigées par une femme seule. On estime que près de 100 000 personnes vivant à Dakar ne disposent pas de revenu régulier pour assurer leur survie quotidienne.

Dans le contexte particulier d'une grande agglomération, les stratégies publiques de développement urbain n'ont pas toujours été favorables aux pauvres. Les principales opérations d'aménagement urbain réalisés entre 1970 et 1990, ont eu pour effet de rejeter les ménages les plus démunis en dehors du centre ville vers des zones d'extension mal aménagées, et sous équipées en services urbains de base. Depuis la fin des années 80, le phénomène de la pauvreté est reconnu par les autorités nationales comme un problème spécifique dont le traitement requiert des mesures appropriées. Avec l'appui des organismes de coopération internationale le Gouvernement Sénégalais a mis en oeuvre plusieurs programmes sectoriels (développement des ressources humaines, travaux à haute intensité de main d'œuvre, nutrition communautaire etc...). au cours de ces dernières années pour créer des filets de sécurité et pour améliorer les conditions de vie des plus démunis.

Cet effort important mérite d'être renforcé pour améliorer durablement la situation des plus démunis. L'expérience montre aussi qu'il est indispensable en matière de lutte contre la pauvreté d'éviter une

approche "du haut vers le bas", et de travailler d'abord au renforcement des initiatives et des capacités des pauvres eux mêmes, au lieu de les considérer uniquement comme un groupe cible ou bénéficiaires de programmes qu'ils peuvent difficilement s'approprier. A cet égard, les programmes publics pourraient s'inspirer utilement des approches originales développées depuis quelques années par les organisations de la société civile (Associations, ONGs, groupement de jeunes etc...) en matière de lutte contre la pauvreté.

Les pages qui suivent proposent une brève analyse d'une approche particulière de lutte contre la pauvreté menée par plusieurs organisations de la société civile à Yeumbeul un quartier défavorisé dans la banlieue de Dakar, au Sénégal.

II - LE PROGRAMME D'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE DE YEUMBEUL

1. Le contexte du programme

Yeumbeul est un grand quartier populaire de la commune de Pikine, une ville dortoir dans la banlieue de Dakar. Cette commune a recueilli depuis 1970 l'essentiel de la croissance démographique de l'agglomération. Aux premiers lotissements réalisés par l'Etat Sénégalais pour recaser les familles victimes de la rénovation des quartiers insalubres du centre-ville, se sont greffés plusieurs quartiers irréguliers construits et occupés à la hâte, sans schéma d'urbanisation préalable ni contrôle des services compétents de l'Etat. Il en résulte aujourd'hui une vaste agglomération de 800 000 habitants dont 40 % des quartiers sont dépourvus d'infrastructures urbaines viables (routes goudronnées, canalisation d'égouts, réseau d'eau potable).

Yeumbeul est un de ces quartiers défavorisés. Il s'est bâti autour d'un ancien village lébou aujourd'hui entièrement absorbé par l'urbanisation. La population est très jeune dans son ensemble, 52 % de moins de 20 ans. Parmi les adultes, les personnes âgées de 60 ans et plus ne représentent que 5%. La structure par âge met en évidence une population constituée en majeure partie par les classes actives.

Les principales activités économiques locales relèvent des secteurs tertiaires (commerce et diverses prestations de service du secteur dit "informel") et primaire (agriculture, aviculture, etc...) du fait de la vocation traditionnelle de cette zone habitée par des maraîchers et des éleveurs. On note ainsi une forte mobilisation surtout chez les femmes. Elles se fédèrent en groupement de promotion ou en micro entreprises artisanales pour la transformation des produits alimentaires locaux, de teinturerie ou de "petit commerce".

La majorité des habitations édifiées sur d'anciens champs de cultures ne disposent ni d'électricité ni d'un accès à l'eau courante. 60 % des ménages s'approvisionnent soit aux bornes fontaines soit directement aux puits creusés dans les zones de bas-fonds.

La collecte des ordures ménagères, théoriquement assurée par le service municipal fonctionne par intermittence, se limite dans tous les cas, le long dans deux artères principales qui traversent le quartier. Le quartier ne dispose que d'un seul établissement d'enseignement secondaire et de 07 écoles élémentaires publiques pour une population estimée à 80 000 habitants.

Devant la précarité de leurs conditions de vie, les populations se regroupent de plus en plus dans les organisations communautaires de base (associations de jeunes, comités de résidents, groupement d'intérêt économique, etc) afin d'améliorer leur existence. Ces initiatives locales s'exercent dans des domaines variés comme l'amélioration du cadre de vie, l'assainissement, ou la création d'activités génératrices de revenus. Malgré leur foisonnement et leur caractère diffus, ces initiatives locales apparaissent de plus en plus comme des alternatives crédibles pour combattre la pauvreté en milieu urbain.

2. Les initiatives locales à Yeumbeul

Il y a tout d'abord, de nombreuses initiatives individuelles des hommes, des femmes et parfois des jeunes gens pour s'insérer dans l'économie populaire et le secteur informel urbain, par la création de petites activités économiques : aviculture, maraîchage, petit commerce, artisanat etc... Ces initiatives individuelles sont généralement soutenues par des groupements d'entraide: caisses d'épargne et de crédit, groupement d'intérêt économique (GIE) groupement de promotion féminine, associations culturelles, etc...

Le quartier compte également de nombreuses associations locales dont les activités visent explicitement l'amélioration de l'environnement et des conditions de vie. campagne de nettoyage, démarches administratives pour la création de bornes fontaines ou l'extension du réseau d'adduction d'eau potable, construction de salles de classe et d'écoles parallèles" pour l'alphabétisation des adultes et des jeunes exclus du système public d'enseignement.

La conjonction de ces initiatives individuelles et collectives et la présence de plusieurs associations locales renforcent les capacités d'organisation et d'expression de la population et favorise l'émergence d'une mobilisation sociale plus large.

3. Le Programme d'amélioration des conditions de vie à Yeumbeul

Le programme d'amélioration des conditions de vie de Yeumbeul a été mis sur pied à l'initiative des principales associations locales du quartier. Celles-ci menaient depuis des années, sans grands moyens, diverses activités d'animation et de promotion du développement social dans le quartier.

L'idée de concevoir un programme intégré d'amélioration des conditions de vie a germé avec l'appui du Programme Développement Social Urbain d'Enda Tiers-Monde³. Ils s'agissait en fait de renforcer les initiatives locales en matière de développement local et de trouver les moyens financiers pour réaliser les activités significatives en terme de lutte contre la pauvreté. Les concertations organisées avec les populations et les associations locales ont permis de recenser les problèmes prioritaires pour le quartier, de définir en commun les conditions de réalisation.

La démarche sociale exprimée par toutes les composantes de la population (les notables, les hommes, les femmes, les leaders associatifs) concerne en priorité les problèmes suivants :

- l'accès à l'eau potable;
- l'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement dans le quartier;
- le soutien aux activités économiques génératrices de revenus;
- l'animation sociale et la promotion du développement communautaire dans le quartier.

La première phase de ce programme (1995 -1997) a été réalisée avec le concours du Programme " Man and Biosphère" de l'UNESCO et du Programme "Développement social Urbain" d'Enda Tiers-Monde pour un financement total de 80 000 \$. C'est dans les limites de cette enveloppe financière que le programme a pu réaliser dans les zones les plus démunies :

- L'extension du réseau d'eau potable et la construction de 5 bornes fontaines supplémentaires qui desservent chacune près de 120 ménages ;
- La construction de 65 ouvrages d'assainissement (latrines ou puisards) dans des habitations qui n'avaient aucun dispositif pour la collecte des eaux usées ;
- La mise en place de 3 charrettes à traction animale pour la pré collecte des ordures ménagères dans les zones inaccessibles aux camions de collecte.

L'appui aux caisses d'épargne et de crédit de quatre groupements de promotion féminines qui regroupent une cinquantaine de membres chacune.

Le programme a développé également plusieurs sessions de formation pour renforcer les capacités :

- des animateurs locaux en matière de sensibilisation à l'hygiène et à la santé;
- des femmes en matière d'épargne et de crédit et de gestion de micro-projets communautaires;
- des maçons et des tacherons pour la construction des ouvrages individuels d'assainissement.

La grande originalité de ce programme d'amélioration des conditions de vie a été la démarche participative et les modalités de sa mise en oeuvre qui postulaient dès la départ une maîtrise d'ouvrage sociale et le renforcement des capacités des associations locales parallèlement à la mise en oeuvre des activités prévues. Ainsi le Programme a pu établir un partenariat actif avec plusieurs institutions locales. La mise en oeuvre des différentes activités du Programme a été définie en concertation et parfois avec l'appui technique de structures publiques ou associatives locales. Les ouvrages individuels d'assainissement (latrines et puisards) réalisés dans les concessions ont été conçus et réalisés avec l'appui technique de l'antenne nationale du Centre Régional pour l'eau potable et l'assainissement (CREPA). De même le service national d'hygiène et l'Université de Dakar ont été mobilisés pour la conception des modules d'éducation environnementale et la formation des relais communautaires en matière d'hygiène. L'expertise d'autres ONGs locales a été également mobilisée pour l'encadrement de, caisses d'épargne et de crédit des groupements féminins.

Les 3 principales associations locales qui sont implantées dans plusieurs sous quartiers ont été associées au processus d'animation sur les objectifs du Programme et de sélection des bénéficiaires directs des ouvrages d'assainissement. Des comités de gestion ont été également créés pour assurer la supervision des travaux réalisés dans les différents sous-quartiers et pour gérer les bornes fontaines (collecte de la participation financière des habitants, entretien des ouvrages, paiement des factures de la société concessionnaire d'eau, etc.).

Concernant la durabilité des actions réalisées, il apparaît que la première phase a fonctionné comme une phase test qui a permis de mettre au point un nombre de dispositifs et de procédures. Chacune des premières réalisations a permis de générer une petite économie locale : les ménages bénéficiaires acceptent de payer des redevances modestes pour l'approvisionnement en eau ou pour le service de pré collecte des ordures ménagères.

Les comités de gestion mis en place, assurent la collecte de ces redevance et peuvent rétribuer modestement à leur tours les jeunes gens ou les femmes préposés à l'entretien des ouvrages et à la fourniture des services. De même, les contributions financières des ménages bénéficiaires des ouvrages d'assainissement dans le quartier. Il est prévu dans la deuxième phase du Programme, d'« institutionnaliser » les méthodes et les circuits mis en place grâce à un « fonds de développement local » co-géré par les représentants des populations, de la municipalité et des organisations d'appui comme Enda. On espère ainsi que les habitants qui voudraient réaliser à l'avenir des améliorations dans leur habitations pourraient s'adresser directement au Comité de Gestion du « fonds de développement local » pour obtenir un prêt remboursable. L'ensemble du système mis en place par le Programme pourrait s'institutionnaliser tout en devenant plus fluide et plus durable.

IV. III – ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES DE LA DEMARCHE

• Impact et limites du Programme

Compte tenu des ressources financières disponibles (80.000 \$ US), le Programme s'était volontairement limité à quelques aspects prioritaires du développement du quartier. D'autres problèmes demandant des moyens plus importants (réhabilitation et extension des écoles, rénovation des structures sanitaires, aménagement des terrains de jeux) n'ont pas été pris en charge dans la première phase.

Au total, les réalisations du Programme sont plutôt modestes par rapport aux besoins identifiés et à l'ensemble de la demande sociale. Mais cette première phase a eu un grand impact sur les populations, en donnant des résultats concrets à leur mobilisation et en démontrant qu'on peut améliorer notablement le cadre de vie dans les quartiers populaires avec des moyens relativement limités. De plus le programme a créé une réelle dynamique sociale qui met en confiance les acteurs locaux et motive davantage les habitants pour continuer leurs initiatives en faveur de l'aménagement de leur quartier.

- **Comment toucher les plus pauvres?**

Le Programme avait pour vocation d'apporter un soutien aux initiatives du quartier et de répondre à l'attente des plus démunis. Cependant, le rapport d'évaluation réalisé à la fin des travaux indique que dans certaines zones, ce sont plutôt les ménages qui pouvaient mobiliser rapidement une contrepartie financière qui ont pu bénéficier des ouvrages d'assainissement réalisées dans les habitations. D'une certaine manière, les plus démunis n'ont pas pu bénéficier directement des infrastructures mises en place par le Programme. Ceci démontre que les associations locales, comme l'organisation d'appui n'ont pas ; été particulièrement vigilants sur cette question particulièrement sensible. Mais on peut considérer

également que le fait d'instituer une contrepartie financière des bénéficiaires porte en elle-même une source de discrimination et d'exclusion des plus démunis. Il convient à cet égard, d'être plus attentifs à ces effets pervers et de mettre en place un mécanisme plus fin de mobilisation de contrepartie pour éviter que les plus pauvres soient exclus des bénéficiaires directs de ce genre de Programme.

- **L'amélioration des revenus: stratégies communautaires ou initiatives individuelles ?**

L'ambition du Programme dans ce domaine était de soutenir la création d'activités économiques génératrices de revenus mais durant les deux ans de la première phase du Programme, il n'a pas été possible d'identifier des (micros) projets économiques "solides" permettant de générer des emplois permanents et durables. Ceci tient particulièrement aux contraintes économiques générales (étroitesse de la demande solvable locale, compétitivité relative des micro entreprises nouvellement créées etc...) mais aussi au fait que le Programme n'avait pas voulu soutenir des entrepreneurs individuels, mais plutôt des projets à caractère collectif portés par plusieurs promoteurs. Vues les ressources financières limitées, un tel choix de soutenir des projets économiques collectifs n'était pas absurde, mais à l'expérience, il s'avère peu efficace. En définitive, ce sont plutôt les associations féminines déjà rodées à la gestion de petites activités commerciales qui ont profité de l'appui du Programme pour développer entre elles des systèmes de crédits rotatifs nécessaires à la consolidation de leurs activités économiques.

Le Programme a ainsi soutenu financièrement deux caisses d'épargne et de crédit gérées par les femmes elles-mêmes. Au total plus de dix (10) groupements féminins soit environ 300 femmes ont bénéficié d ce système de crédit rotatif Quant aux activités économiques qui ont été financées, elles concernent 1 teinture artisanale de tissus, la couture, l'aviculture et le petit commerce alimentaire" . Des sessions de formation ont également été organisées pour améliorer les techniques d commercialisation des divers groupements féminins ainsi que leurs capacités de gestion de micro entreprises. Il est prévu d'élargir dans une deuxième phase, ce système de crédit rotatif pour toucher u plus grand nombre de femmes.

- **Développement à la base et partenariat local**

La mise en oeuvre d'un programme de développement à la base comme celui de Yeumbeul suscite presque toujours des conflits et des rivalités au sein de la communauté. Chaque composante de Communauté, chaque groupe social chaque association voudraient que le Programme bénéficie

d'abord à ses membres. D'où la nécessité d'un travail important d'explication et de communication pour rapprocher les points de vue des uns et des autres, organiser la négociation et bâtir des consensus. Bref, pour définir au niveau local ce qui est le Bien Commun, l'équité et la justice sociale. De même, il y a souvent des rivalités et des conflits de légitimité et de compétence entre les municipalités et les associations locales. Il y a une opposition entre la représentativité politique revendiqués par les élus et l'efficacité sur le terrain dont se prévalent les organisations communautaires.

Les limites objectives de ce programme démontrent que l'action des organisations non gouvernementales et des groupes communautaires n'ont pas vocation et ne peuvent pas se substituer à l'Etat et aux municipalités. Leurs initiatives et leurs réalisations doivent plutôt être considérées comme des pistes, des stratégies alternatives qui doivent être évaluées et le cas échéant validées pour être relayées sur le terrain, par l'action des services de l'Etat et par les municipalités. Il s'agit en somme que les expérimentations locales soient davantage consolidées et que les enseignements tirés de celles-ci puissent être valorisés dans la (re) formulation des stratégies publiques de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement local.

Notre avis est qu'il est indispensable, dans le contexte actuel de créer les conditions d'un dialogue entre les associations locales et les municipalités issues de récents processus de décentralisation. Il convient aussi de renforcer les capacités d'action de ces deux catégories d'acteurs du développement local urbain. C'est par cette démarche que l'on peut construire progressivement de véritables partenariats locaux permettant de renforcer les capacités locales de lutte contre la pauvreté.

Conclusion

Au Sénégal, comme dans les autres pays d'Afrique sub-saharienne, l'urbanisation et le développement urbain présentent un double visage. D'une part, les villes jouent un rôle moteur dans la transformation sociale et le développement économique; de l'autre, elles créent d'importants besoins d'infrastructures, de services urbains et d'emplois que les économies nationales, sous ajustement depuis une dizaine d'années, arrivent difficilement à satisfaire. L'extension de la pauvreté urbaine constatée ces dernières années montre la nécessité pour les pays Africains d'élaborer des mesures d'accompagnement pour limiter les impacts négatifs du processus d'urbanisation et faire des centres urbains des lieux de production et des espaces de vie décents pour tous les citoyens.

Les politiques de décentralisation, de renforcement des responsabilités des municipalités et les programmes de lutte contre la pauvreté mis en oeuvre par les Etats Africains ces dernières années témoignent d'une réelle prise de conscience des enjeux du développement urbain. Toutefois, il est nécessaire de mieux articuler ces réponses institutionnelles aux initiatives développées par les communautés de base (associations locales, comités de quartier, groupements socio-professionnels etc...) pour promouvoir un développement équitable. L'expérience a démontré que les pauvres et les groupes sociaux les plus vulnérables ne sont pas passifs et qu'ils sont à même de participer activement à l'amélioration de leurs conditions de vie en développant des activités économiques à petite échelle et en se mobilisant activement pour leur habitation.

Le projet de Yeumbeul démontre, comme bien d'autres programmes similaires, qu'il existe dans les pays d'Afrique Sub Saharienne une réelle expertise locale, à même de traiter ces questions et qu'il est possible de constituer de véritables partenariats entre les communautés de base, les ONGs, les Centres de recherches ou d'expertise locaux et les Municipalités pour promouvoir un développement communautaire endogène et adapté aux besoins des plus démunis. Les programmes de lutte contre la pauvreté conçus avec l'appui des Organisations Internationales comme le PNUD ou la Banque Mondiale devraient par conséquent, être plus souples et travailler directement au renforcement des capacités et des initiatives des communautés les plus démunies.

Mohamed SOUMARE
Enda Tiers monde

ANNEXE VII : LISTE DES PARTICIPANTS AU FORUM

N° d'ordre	PRENOM ET NOM	ORGANISME/SERVICE	MODALITE DE PARTICIPATION	TEL/ FAX	E_MAIL
1.	Awa D. FALL	CEA		(2511) 44-31-56	awaf@un.org
2.	Christophe BANDAOGO	CEA		(2511) 44-35-47	Bandaogo@un.org
3.	Oumou Caltome WADE	AFEE	Pour le Compte du Réseau Alphabétisation CONGAD	820-75-69	
4.	Madické NIANG	Réseau Environnement et Développement /CONGAD		824-41-16 824-44-13	madickeniang@hotmail
5.	Ngathie DIOP	RTS		821-76-25	Ngathie_sn@yahoo.fr
6.	Nafy DIAGNE	Groupe de Recherches et D'Appui aux Initiatives de Développement Endogène	Pour le Compte du Réseau Epargne et Crédit du CONGAD	632-89-01	graide@hotmail.com
7.	Ahmed DAWELBEIT	Consultant		684-07-44	
8.	Amadou CISSE	Comité Exécutif / CONGAD		821-07-71	forutsen@telecomplus.sn
9.	Fassory DIAWARA	Cellule Nationale de la Société Civile dans la lutte contre la pauvreté (CONGAD)		824-90-60	congad@sonatel.senet.net raf95@sentoo.sn
10.	Mouhamadou SECK	Radio Télévision Sénégalaise(Télévision)		648-32-47	
11.	Momar MBAYE	Radio Télévision Sénégalaise(Télévision)		849-12-12	
12.	Pierre MBAY	Radio Télévision Sénégalaise(Télévision)		849-12-12	
13.	Edmond AMINE	Cellule CONGAD/Ziguinchor		991-31-74	agada@sudinfo.sn
14.	Babacar FAYE	Action Conseil pour A		825-45-29 631-55-80	
15.	El. Cheikh GUISSÉ	ACA		825-45-29	
16.	Idrissa BA	DEVSOL		827-00-38	
17.	Babacar DIOP Buuba	Président / CONGAD		824-41-16 824-44-13 (fax)	congad@telecomplus.sn
18.	Kalilou DIATTA	Conseiller Technique N° 1 du		822-00-15	

		Ministre de la décentralisation et de l'Aménagement du Territoire			
19.	Moussa H. KAMARA	Conseiller Technique N°2 du Ministre du Plan		823-29-92	
20.	Oumar DIOP	Handicap Forum Education	Pour le Compte du Réseau Développement Urbain et Lutte contre la Pauvreté du CONGAD	821-31-14	Oumardiophfe@hotmail.com
21.	Papa Ousmane BODIAN	CONCEP	Pour le compte de la Cellule Régionale Dakar/CONGAD		
22.	Pape Amadou FALL	USU		825-19-62 B. 835-79-07 D.	
23.	Omar DIOP	Réseau Démocratie, Droits Humains et Paix / CONGAD		824-41-16	
24.	Samuel A. DEHOLA	IDEP		822-25-38	
25.	Oumar SARR	DRCI/UCAD		825-05-30	drci@ucad.sn
26.	DR. Elhadj HAMMAD	Ambassadeur de la Libye		824-57-10/11	
27.	Oumar Hamady SY	CERFLA		824-50-98	
28.	Matar GAYE	IDEP		823-10-20	
29.	Bernadette SCHULZ	GTZ		821-61-85	
30.	Djibril DIA	ANBEP		837-78-39	
31.	Ndeye Fatou MBENGUE SEYE	Jamono FM		824-70-23	
32.	Rouguiyatou BA	JP. RTS		821-77-56	
33.	Robert DIEME	Techn. RTS		849-12-33	
34.	Nfally BALDE	RTS		849-12-33	
35.	Abdoul Aziz SALL	Réseau Santé Sida Population du CONGAD		824-41-16	
36.	El Hadji Malick DIOP	FONGS / Thiès		951-12-37 951-20-59/fax	
37.	Arona NIANG	Journal Aurore du Sud		855/28-67 822-96-24/fax	
38.	Amadou DAFF	GADEC		832-20-73	
39.	Alioune DIOUF	CNJS		822-00-75	
40.	Serigne Modou Mbacké FALL	UCOSAVIT / Thiès		951-47-36	

41.	Amadou DIAW	Quotidien Info 7 -		822-77-77 823-15-47/fax	
42.	Michel P. CARSON	AFRICARE		825-76-64 825-70-01	
43.	Yaya NDIAYE	AJED		835-03-20	
44.	Bocar BADJI	ADARS	Pour le compte de la cellule Inter-ONG de Thiès	951-69-70	
45.	Moctar THIOMBANE	Forum Civil		644-21-55	
46.	Ousseynou DIOP	Plan International		825-88-67	
47.	Mbarka NDAW	ACDEV/ Fatick		949-15-11	
48.	Ibrahima DEME	RADI		825-75-33	radi@telecomplus.sn
49.	Ndeye Maty NDOYE	USE		824-67-96	use@sonatel.senet.net
50.	Samba NDAYE	Radio 7 FM		643-85-82	
51.	Sokhna Tabara DIEYE	FIARA Info		824-38-51	fiara@metissacana.sn
52.	Ndeye Kourédia DIOP	FAFS/Dakar		827-63-74	
53.	Ibrahima Aliou SALL	Réseau Santé Sida Population / CONGAD		824-41-16 646-44-71	
54.	Amadou Abdoulaye BA	Elan Nord – Sud / Kaolack		941-63-52	Zeund_jr4@caramail.com
55.	Moctar *****	Radio DOUNIA/ EXCAF		824-20-97 680-43-13	
56.	Thierno H. KANE	Consultant CEA		638-83-64	Tchkane@telecomplus.sn
57.	Benjamin FAYE	ASDES	Pour le compte de la Cellule Congad de Kaolack	941-38-69 825-63-80/Do.	
58.	Mamadou MBENGUE	MFSN /DDC		823-98-16	
59.	Moustapha NDIAYE	Association pour le Développement de Diamaguène Sor Saint-Louis		961-53-55	
60.	Yaya SAKHO	Le Cafar Libéré		822-84-43 641-84-08	
61.	Sammy Amalfi KOUROUMA	Agence de Développement Communal (ADC)		961-34-27	
62.	Masse LO	ENDA Tiers Monde		822-59-83 822-24-96	Mass.dom@enda.sn
63.	Elimane NDIAYE	ANIOS		822-56-48	

64.	Penda MBOW	Université Cheikh Anta Diop / Dakar		824-77-57	pmbow@ucad.refer.sn
65.	Ababacar NIDAYE	Cellule CONGAD/ Kaolack		941-32-95 936-42-69/fax	
66.	Ebrima SALL	CODESRIA		825-98-22/23 646-68-12	
67.	Magatte BA	Centre de Suivi Ecologique (CSE)		825-80-67 825-80-66/fax	
68.	Mohamed SOUMARE	ENDA Tiers Monde		821-05-44 821-05-33/fax	
69.	Moussa KIDIERA	Dunyaa FM		685-27-23 824-97-20/fax	
70.	Absa DIAKHATE	APROFES / Kaolack		941-44-11	
71.	Mariama NIDAYE	Handicap/forum/Education		821-21-05	
72.	Mbaye NIANG	CONGAD		824-41-16	
73.	Ibrahima KANE	CONGAD		824-41-16	
74.	El Hadji Malick CISSE	CONGAD/SAC		824-41-16 824-44-13	congad@telecomplus.sn
75.	Hélène Rama NIANG	CONGAD		824-29-52	